

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 63 (1978)
Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



2

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
63^e année
Lausanne
Février 1978

J.A. 1000 Lausanne 1

L'économie suisse au seuil de l'an neuf

Si 1975 fut l'année de la récession, 1976 l'année du doute, 1977 peut être qualifiée d'année de l'espoir. On a en effet franchi le cap de la « dépression conjoncturelle » pour amorcer une légère reprise. Les problèmes conjoncturels ont aujourd'hui cédé le pas aux problèmes structurels. Il reste à espérer que 1978 confirme cette tendance qui, il faut bien l'admettre, n'a pas des bases très solides compte tenu de l'interdépendance des économies.

La reprise, ce sont surtout les exportations qui l'ont amorcée et cela déjà en 1976. L'évolution a été la suivante : 35 353 millions de francs en 1974, 33 429 millions en 1975 et 37 044 millions en 1976 alors que nous avons déjà dépassé 38 000 millions de francs à fin novembre 1977 (au moment où nous écrivons ces lignes, les chiffres de 1977 ne sont pas totalement connus). On peut donc s'attendre à plus de 40 000 millions de francs d'exportations pour cette année-ci. Ce résultat est d'autant plus remarquable que le franc suisse a atteint un taux excessivement élevé par rapport aux autres monnaies et que les mesures protectionnistes s'amplifient chez nos partenaires. Cet accroissement des exportations est cependant compensé par une augmentation parallèle des importations qui excéderont également 40 000 millions de francs (36 871 millions de francs en 1976). Cet accroissement du commerce extérieur, s'il n'a pas contribué — au point de vue arith-

métique — à la croissance du produit national brut, a encouragé l'activité économique, la production industrielle et l'emploi (0,3 % de chômeurs par rapport à la population active et augmentation du nombre de places vacantes), bien qu'à fin 1977 on a relevé un très léger redressement du chômage partiel.

Il en est résulté une reprise de la consommation privée, stimulée autant par la confiance renaissante que par les faibles taux d'intérêt servis à l'épargne. L'amélioration a été constatée dans presque tous les domaines de notre économie à l'exception cependant de la construction. Selon les derniers chiffres cités par le Bureau fédéral des statistiques, le produit national brut a augmenté de 3,5 % en 1977, ce qui correspond au taux de croissance moyen des pays membres de l'OCDE (produit national brut = 152,4 milliards de francs contre 145,9 en 1976).

Ces résultats placent la Suisse en tête des pays industriels en matière de performances économiques puisque nous avons réussi à maintenir une certaine croissance sans chômage et sans inflation. Quelle est la recette magique qui nous a permis cet exploit tant envié ? Selon une analyse de notre économie par l'Agence France-Presse et due à Françoise Rey, ce miracle économique est dû davantage à des circonstances exceptionnelles qu'à notre savoir-faire. En premier lieu, le renchérissement du franc suisse a permis

Rédacteur responsable

Paul Puipe, secrétaire
de l'Union suisse
des Caisses Raiffeisen
Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Impression

GRAFIPRESS
Imprimerie Raymond Fawer SA
1020 Renens VD

Régie des annonces

Annonces Suisses SA,
9001 Saint-Gall et succursales

Service des abonnements

(changements d'adresses, nouveaux abonnements des Caisses affiliées, etc.) :
Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Au sommaire de ce numéro :

Le système bancaire suisse et les Caisses Raiffeisen I

Page 27

La régionalisation

Page 29

Le cautionnement collectif à l'heure de la récession

Page 32

Les Banques populaires (Raiffeisen) du Rwanda

Page 36

Pour vous M. le Gérant... Problèmes de gestion

Page 38

Nouvelles des Caisses affiliées

Page 41

d'absorber sans difficulté la hausse des produits pétroliers, laquelle hausse a joué un rôle indéniable dans le déclenchement de la récession. Ensuite, nous avons pu exporter notre chômage en ne renouvelant pas les contrats de plus de 200 000 travailleurs étrangers et cela en l'espace de trois ans, ce qui a du même coup permis d'éviter la hausse des salaires. L'auteur de cette intéressante analyse nous reconnaît le mérite d'avoir su tirer profit de la récession en recherchant une modification des structures économiques et aussi d'avoir su préserver la paix du travail.

Et en 1978 ?

Telle est la situation générale. Comment évoluera notre économie en 1978 ? Le pronostic est difficile puisque notre santé économique dépend de celle de nos partenaires. On peut résumer ainsi les facteurs négatifs qui influenceront notre économie :

1. Le climat économique mondial n'est pas au beau fixe et la tendance protectionniste ne semble pas se réduire, pas plus que les gouvernements des grandes puissances économiques ne semblent décidés à prendre de sérieuses mesures de relance.
2. La tendance prise par le franc suisse à n'être bientôt plus que la seule monnaie à suivre une voie ascendante diminuera la capacité concurrentielle des secteurs de notre économie tournés vers l'exportation.
3. Le marché intérieur ne sera pas très stimulant et d'autant plus que le frein aux dépenses touchera plusieurs secteurs et en particulier la construction.

Mais il est évident que d'autres facteurs agiront positivement. Nous pensons en particulier au taux d'inflation extrêmement faible qui permet de freiner la hausse des coûts salariaux, aux effets positifs du niveau élevé du franc suisse sur nos importations, à l'aspect très spécialisé de notre activité économique, à la perméabilité de notre main-d'œuvre qualifiée etc...

Nous avons relevé à plusieurs reprises déjà la dépendance de notre économie par rapport à celle de nos principaux partenaires. Notre santé actuelle est donc due à des circonstances particulières et heureuses. Cet état de santé est donc relatif. Quels sont donc

les pronostics pour les économies des principales nations industrielles ? Les experts ne se montrent en général pas très optimistes pour l'évolution de l'économie américaine et ne pensent pas que 1978 sera l'année de la reprise. Selon plusieurs enquêtes réalisées aux Etats-Unis, il semble que la confiance des hommes d'affaires et des consommateurs soit assez faible pour la conjoncture 1978. Le Japon devra, quant à lui, résoudre ses problèmes économiques internes avant de se jeter dans une politique de relance. La France se débat dans une foule de problèmes économiques et sociaux et l'incertitude électorale ne sera pas faite pour apaiser le climat. Le chômage des jeunes pourrait également peser lourdement dans le climat social. Quant à l'Allemagne, il semble que l'optimisme pourrait être plus fondé qu'ailleurs à la suite des mesures de relance qui ont été prises récemment. Enfin, il se pourrait que l'économie anglaise et même l'économie italienne aient atteint le creux de la vague et, sauf contrariétés d'ordre politique, entament un mouvement ascendant.

Les perspectives économiques de l'OCDE ne sont pas très réjouissantes et les experts de cette institution ne cessent de réclamer de la part des pays industriels des mesures de relance; si un taux de croissance réel de 4,5 % n'est pas atteint, une nouvelle aggravation du chômage serait inévitable, ajoutent les experts, lesquels se disent convaincus que ce taux de croissance peut être obtenu sans poussée inflationniste.

L'économie mondiale est donc assez sérieusement atteinte. Des déséquilibres importants sont apparus et aucun pays ne veut et ne peut prendre seul le risque de relancer son économie. Les déséquilibres sont encore aggravés par les trop fortes variations monétaires et les mesures protectionnistes. Seule la concertation au plus haut niveau évitera que la récession ne se transforme en crise.

Roger Schindelholz

Dans nos Caisses Raiffeisen

Deux problèmes préoccuperont encore, durant le premier trimestre de l'année, les dirigeants de nos Caisses Raiffeisen.

Taux d'intérêt

Comme nous le disions dans notre circulaire de décembre dernier « Taux

d'intérêt pour 1978 », la baisse s'est poursuivie de façon sensible en 1977. Et nous ajoutons : « Il semble présentement, qu'à moyen terme, un nouveau fléchissement est plus probable qu'une stabilisation. » C'est ce qui s'est produit au cours des trois semaines précédant la rédaction de ces lignes (voir la date ci-dessous). Ainsi, dès la reprise des opérations, au terme de la trêve des confiseurs, soit autour du 5 janvier, des emprunts publics de premières adresses ont été offerts à 3 ¾ %. Certains économistes sont d'avis que la tendance à la baisse continue des trois dernières années devrait être petit à petit endiguée, faire même place à une certaine stabilisation, dans ce secteur du moins, où le 3 ¾ % sera sans doute adopté progressivement par toutes les catégories de débiteurs.

En revanche, une nouvelle baisse des taux frappant la rémunération des capitaux placés sur carnets n'est pas à écarter d'emblée. L'évolution de la situation, incertaine en ce moment, sera suivie de très près. La direction de l'Union ne manquera pas de faire part à temps aux Caisses affiliées des rajustements qui pourraient s'avérer justifiés.

Liquidités

Le secteur des prêts et crédits est relativement calme en début d'exercice, l'activité de construction étant freinée par les conditions saisonnières. Il faut profiter de cette accalmie et vérifier si les réserves de liquidités, qu'il est plus aisé de renforcer en ce moment de l'année, sont suffisantes. Rappelons à ce sujet que l'on ne se contentera pas du strict minimum révélé par l'« Etat des liquidités » dressé lors du bouclage annuel, et qui doit en premier lieu jouer le rôle de couverture des besoins éventuels des déposants.

Une marge de manœuvre *supplémentaire*, confortable, correspondant au volume des capitaux confiés, permettra d'assurer le financement des demandes de crédit habituelles de la fidèle clientèle : achat de machines, dépenses familiales imprévues, rénovation de bâtiments hypothéqués à la Caisse locale... Une bonne capacité de paiement est un facteur très important de l'essor harmonieux de nos institutions.

-pp-

20.1.78

P.S. Au moment de la lecture des premières épreuves, la presse annonce la mise en souscription d'un emprunt d'une importante banque cantonale au taux de 3½%, ainsi que la baisse d'un quart pour cent du taux des obligations de quatre grandes banques suisses, soit à 3% pour les titres à 3 et 4 ans, à 3,25 pour 5 et 6 ans, à 3,5% pour 7 et 8 ans, contre respecti-

vement 3¼, 3½ et 3¾% appliqués depuis la dernière baisse intervenue le 27 décembre dernier.

Il y a donc non seulement — comme écrit ci-avant — tendance, mais baisse effective. Le rajustement du taux-épargne ne devrait plus se faire attendre trop longtemps.

30.1.1978

-pp-

Le système bancaire suisse et les Caisses Raiffeisen

I

Avec toute la compétence qu'elle seule possède, la Banque nationale suisse vient de publier la 61e édition de sa publication annuelle « Les banques suisses en 1976 ». Soulignons d'emblée notre satisfaction de recevoir, pour la cinquième fois, en langue française, cette volumineuse documentation qui nous fournit une mine d'informations de premier ordre, non seulement sur le développement du mouvement bancaire et sur la marche des marchés monétaires et financiers, mais aussi sur l'évolution du cycle conjoncturel en Suisse, les banques étant étroitement liées au reste de l'économie.

En vertu de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, les banques et sociétés financières à caractère bancaire et les autres sociétés financières qui font appel au public pour obtenir des fonds en dépôt, ainsi que les sociétés financières à caractère bancaire qui ne font pas appel au public pour obtenir des fonds en dépôt sont tenues de remettre leurs comptes annuels à la Banque nationale suisse. Le secteur couvert par la statistique que nous avons en mains comprend l'ensemble de ces établissements.

Pour la clarté de l'image que nous traçons du système bancaire suisse, nous précisons que les tableaux statistiques laissent à part les chiffres qui concernent les quatre banques à statut particulier occupant une position spéciale.

C'est d'abord la *Banque nationale suisse* ou banque centrale de notre pays fondée en 1907 et dont le bilan atteignait 39,3 milliards de francs à

fin 1976 (31,3 milliards, 5 ans auparavant). Cette « banque des banques » a été instituée par la loi fédérale du 6 octobre 1905 pour exercer le droit exclusif d'émettre les billets de banque. Si la Confédération n'a pas d'actions de la Banque nationale, les cantons, les banques cantonales ainsi que d'autres collectivités et corporations de droit public possèdent plus de la moitié du capital-actions, le reste se trouvant en mains d'actionnaires privés de nationalité suisse. Cet institut d'émission a pour « tâche principale de servir, en Suisse, de régulateur du marché de l'argent, de faciliter les opérations de paiement et de pratiquer une politique de crédit et une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays ». De plus, il conseille les autorités fédérales dans les questions d'ordre monétaire.

La Suisse compte deux centrales de lettres de gage, la *Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses*, fondée en 1930 avec siège à Zurich, dont le bilan atteint 4,3 milliards, et la *Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire* avec siège également à Zurich et dont le bilan se monte à 3,7 milliards de francs. Les banques cantonales sont membres de la première, tandis que la seconde a été fondée la même année par l'Association suisse des banques locales, caisses d'épargne et de prêts, qui sont presque exclusivement des établissements de crédit foncier, au sens de la loi sur l'émission des lettres de gage. La tâche de ces deux instituts consiste à émettre des lettres de gage — ils sont seuls habilités à émettre ces titres — et à prêter le produit de ces émissions à leurs membres et, sous cer-

taines conditions, à d'autres banques.

La quatrième banque à statut particulier n'est autre que la *Banque centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen* de Saint-Gall, société coopérative indépendante qui fonctionne comme centrale de virement des 1178 Caisses Raiffeisen affiliées. A fin 1976, notre Banque centrale affichait un bilan de 2,5 milliards de francs.

Le classement des établissements bancaires proprement dits, c'est-à-dire au service du public, par catégories déterminées en raison du genre de leur activité financière et économique n'est pas facile. Chaque institut effectue, en général, à peu près tous les types les plus divers d'opérations bancaires. Le degré relativement faible de spécialisation a pour conséquence que les banques d'une catégorie ne se distinguent pas nettement de celles des autres groupements. De toute évidence, le mode de répartition n'évite pas un certain schématisme.

La catégorie des *banques cantonales* comprend 28 instituts de l'Union des Banques cantonales suisses. Selon l'art. 3, al. 4, de la loi sur les banques, sont considérées comme banques cantonales « les banques créées en vertu d'un acte législatif cantonal et dont les engagements sont garantis par les cantons ». Sont assimilées à ces établissements « les banques créées avant 1883 en vertu d'un acte législatif cantonal et qui sont administrées avec le concours des



Vigne en Lavaux

autorités cantonales, alors même que leurs engagements ne sont pas garantis par le canton ». A titre d'information, il faut préciser que dans les 28 instituts de ce groupement sont comprises les 25 banques cantonales proprement dites auxquelles s'ajoutent le *Crédit foncier vaudois*, la *Caisse hypothécaire du canton de Berne* et la *Banque hypothécaire du canton de Genève*.

Les 5 grandes banques sont des banques commerciales au sens habituel du terme. Leur activité se caractérise par leur développement qui a débordé le rayon local pour s'étendre à l'ensemble du pays grâce à un réseau très dense de succursales : octroi de crédits au commerce, à l'industrie et à l'artisanat, négoce de titres et d'effets de change, conclusion d'opérations sur l'étranger. Si la Banque Populaire suisse s'est constituée en société coopérative, les 4 autres grandes banques sont des sociétés anonymes.

La catégorie des 225 banques régionales et caisses d'épargne comprend des établissements de crédit foncier, des banques locales et régionales, ainsi que des caisses d'épargne. Aujourd'hui, ces établissements ne se distinguent guère les uns des autres. Le caractère de banque universelle est plus marqué chez les banques régionales que chez les caisses d'épargne. Toutefois, chez toutes, les placements hypothécaires occupent une place importante. Il en est de même des dépôts d'épargne.

Particulièrement hétérogène, la catégorie des autres banques comprend 185 instituts bancaires, dont 101 sont en mains suisses et 84 en mains étrangères. Les banques en mains suisses se subdivisent en quatre groupes :

38 banques commerciales dans lesquelles les comptes courants débiteurs et les crédits d'escompte composent surtout l'actif, alors que le passif comprend les comptes courants créanciers à vue, les carnets de dépôts et, de plus en plus, des bons de caisse. En général, les intérêts perçus ne dépassent que légèrement la moitié des recettes totales. Une part assez importante des recettes provient des commissions, du produit des titres et des opérations sur devises.

46 établissements spécialisés dans les opérations boursières, les transactions sur titres et la gestion de for-

tune, banques qui ne font en général ressortir à leur bilan ni placements hypothécaires ni dépôts d'épargne. Mais les commissions représentent habituellement la moitié des recettes.

13 établissements spécialisés dans le prêt personnel, le financement des ventes à tempérament et le crédit à la consommation, qui font ressortir à leur actif des prêts en blanc ou des prêts couverts par des gages qui ne correspondent pas aux usages bancaires. Ces banques se procurent l'essentiel de leurs ressources de manières très différentes : fonds provenant d'autres banques, carnets de dépôts ou d'épargne, obligations de caisse ou recours à leurs fonds propres.

Les 4 dernières « autres banques » sont ainsi classées en une sous-catégorie parce que n'ayant pas les caractéristiques de l'un des groupes précités.

En ce qui concerne les 84 banques en mains étrangères, il faut préciser qu'elles sont organisées selon le droit suisse et pour la plupart créées ré-

28 banques cantonales	79 369,0
5 grandes banques	161 381,5
225 banques régionales et caisses d'épargne	38 138,0
1192 Caisses Raiffeisen	9 416,0
185 autres banques	43 267,4
1635 banques avec	331 571,9 millions de francs de bilan.

Pour résumer l'évolution du système bancaire suisse au cours de la dernière décennie, il suffit de signaler que le chiffre global des bilans se montait à 118 728 millions de francs à fin 1967; c'est dire que ce volume a triplé en dix ans. Pendant ce temps, le nombre des banques cantonales et des grandes banques n'a pas varié, alors que celui des banques régionales et caisses d'épargne a diminué de 45 unités, ces dernières victimes du mouvement de concentration. Inversement et durant la même période, la catégorie des « autres banques » a progressé de 18 unités. Quant aux Caisses Raiffeisen de l'Union suisse de Saint-Gall, elles ont poursuivi leur élargissement habituel en affichant une augmentation de 51 unités, soit une demi-dizaine par an.

Si l'on mesure la taille des banques au chiffre de leur bilan, on constate que les cinq plus grandes banques de la Suisse se gardent la part du lion avec 172,9 milliards de francs sur les

cemment. Aux termes de l'art. 3 bis, al. 3, de la loi sur les banques, est réputée en mains étrangères une banque dans laquelle la participation étrangère directe ou indirecte s'élève à plus de la moitié du capital social ou des voix, ou qui est dominée d'une autre manière par des étrangers.

L'importance du système bancaire suisse ressort du montant global des bilans. A fin 1976, ce montant atteignait 347,7 milliards de francs pour l'ensemble des 443 banques, des 1192 Caisses de crédit mutuel ou Caisses Raiffeisen et des 105 sociétés financières et banques privées soumises à la loi fédérale sur les banques. Il se chiffrait à 331,5 milliards pour l'ensemble des banques proprement dites, donc sans les 105 sociétés financières. Et c'est à cet ensemble, donc aux cinq catégories des banques énumérées ci-dessus que nos commentaires s'arrêteront. En voici d'ailleurs le tableau suggestif avec le nombre d'établissements et la somme globale des bilans en millions de francs :

331,5 milliards de l'ensemble, soit plus de la moitié. Ce sont : la Société de Banque Suisse (52,7 milliards), l'Union de Banques Suisses (52,6 milliards), le Crédit Suisse (41,7 milliards), la Banque cantonale de Zurich (14,6 milliards) et la Banque Populaire Suisse (11,3 milliards).

Ouvrant une petite parenthèse, il nous est agréable de mettre en évidence ici que notre Banque centrale des Caisses Raiffeisen suisses fait bonne figure par son importance si l'on sait qu'avec un bilan de 2,5 milliards elle détient le 23e rang des banques suisses, après les 5 grandes banques, 15 des 28 banques cantonales et 2 « autres banques ». Ce résultat fait honneur au mouvement Raiffeisen dont les 9,3 milliards de francs de bilan des 1178 Caisses affiliées travaillent au profit des modestes populations villageoises.

Selon la forme juridique, et compte tenu des sociétés financières, les 1740 établissements suisses se répartissent

ainsi : 1276 sociétés coopératives avec 31,9 milliards de francs de bilan ou 9,2 % — c'est dans ce groupe que se classent les 1178 Caisses Raiffeisen — 360 sociétés anonymes avec 236,1 milliards ou 67,9 %, 31 institutions communales avec 1,9 milliard ou 0,5 %, 24 institutions d'Etat avec 66,4 milliards ou 19,1 % et 49 autres établissements avec 11,4 milliards ou 3,3 %.

On notera encore avec intérêt la composition du réseau des banques suisses qui compte pas moins de 4618 points bancaires ou comptoirs, dont 1680 sièges de banques, dans les-

quelles sont comprises nos 1178 Caisses Raiffeisen de l'Union suisse de Saint-Gall, 629 succursales et filiales, 1059 agences, 116 caisses de dépôts et 1134 bureaux de recettes. Il n'est donc pas téméraire d'affirmer que notre pays est copieusement servi par un système bancaire le plus dense du monde.

Dans un prochain article, nous essaierons d'entrer dans l'activité intérieure des banques pour donner une image des deux secteurs, le passif et l'actif, avec de brefs commentaires sur le compte de profits et pertes.

Fx

retrouve en consultant la statistique des ouvriers de fabriques : en 1973, les 5 cantons de Zurich, Berne, Argovie, Soleure et Saint-Gall comprenaient environ le 55 % des ouvriers de fabriques contre 5 % seulement pour le Valais, Schwyz, les Grisons, Appenzell Rhodes-Extérieures et Intérieures, Uri, Nidwald et Obwald.

Nous aboutissons à la même conclusion en comparant l'augmentation de la population au cours du dernier siècle, (1850-1950). Tous les cantons industriels enregistrent une augmentation supérieure à la moyenne suisse (97 %) et tous les cantons agricoles et montagnards connaissent une augmentation inférieure à cette même moyenne. C'est le cas du Tessin, des Grisons, de Fribourg, d'Obwald, de Nidwald et du Valais.

Ces cantons industriels constituent donc une région homogène concernant les revenus, l'emploi et la population; les cantons agricoles en constituent une autre.

2.2. La région polarisée

C'est une notion économique d'interdépendance. Elle naît de l'observation du rayonnement commercial des agglomérations. Toute cité urbaine vit d'échanges avec la campagne ainsi qu'avec les villes satellites qui gravitent autour d'elle. Alors une région naît autour d'une capitale régionale, par exemple Zurich, Bâle, Berne, Lausanne et Genève.

La région polarisée qui entoure la capitale régionale vit d'échanges avec le pôle. Le pôle est un lieu d'échanges de biens et de services, échanges internes ou échanges avec la région qui l'entoure.

L'intensité du trafic par chemin de fer ou par route indique la puissance de l'espace polarisé. Que l'on pense par exemple à la ville de Zurich vers laquelle converge une bonne partie de la vie économique de la nation, grâce à un excellent réseau de voies de chemin de fer, de routes nationales et de lignes aériennes.

L'importance du pôle est donnée également par l'intensité du service téléphonique ou du service des chèques postaux.

Il s'établit une hiérarchie des pôles de croissance et des régions polarisées. La conception directrice nationale retient trois catégories de centres; des petits centres urbains, des

La régionalisation

(Résumé de la conférence donnée à l'assemblée des délégués de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand, le 30 avril 1977).

Parler de la régionalisation, c'est parler de l'aménagement du territoire.

1. L'aménagement du territoire

Selon Le Corbusier, l'aménagement du territoire vise l'organisation sur le sol des établissements humains de manière à satisfaire au mieux les aspirations des hommes.

Il implique des choix économiques et sociaux qui doivent se faire sur la base d'une conception directrice, conception directrice nationale
cantonale
régionale
communale.

Cette conception directrice de l'aménagement du territoire représente l'image future des différentes organisations spatiales

de la Suisse
du canton
de la région
de la commune

Or il y a deux attitudes, face à l'avenir :

1. Laisser aller l'évolution économique ou spatiale sans ordre dans la liberté, c'est-à-dire dans l'anarchie.
2. Mettre un certain ordre dans le développement économique et spatial.

Par l'acceptation de l'article 22 quater sur l'aménagement du territoire, le peuple suisse a choisi un

développement économique et spatial raisonné.

Avant d'aborder les problèmes que pose la conception directrice, je pense qu'il est nécessaire de définir le concept dont on parle beaucoup dans l'aménagement du territoire, c'est-à-dire le concept de région économique.

2. Les trois notions de régions

On distingue la région homogène, la région polarisée et la région-plan.

2.1. La région ou l'espace homogène

La région homogène correspond à une aire, un espace continu dont chacune des parties constituantes ou zone présentent des caractéristiques aussi proches que possible de celle de l'autre.

En Suisse, par exemple, il existe, grosso modo, des cantons à fort développement économique, par conséquent à hauts revenus; ce sont les cantons industriels et citadins, tandis que d'autres cantons ont un revenu relativement faible : ce sont les cantons agricoles et montagnards. Ainsi en 1973, le revenu par habitant varie entre Fr. 11 450.— et Fr. 14 150.— pour les cantons d'Obwald, Uri, Appenzell Rhodes-Intérieures, Fribourg, Valais, Lucerne et les Grisons, alors que les cantons de Soleure, Zurich, Genève et Bâle connaissent des revenus qui vont de Fr. 15 670.— à Fr. 28 025.— par tête d'habitant; la moyenne helvétique s'élève à Fr. 17 000.— environ.

La concentration économique dans les cantons industriels et urbains se

centres moyens et des centres principaux.

Ce sont les études économiques et géographiques qui permettent de déterminer les limites de la région et de tracer, par exemple, une carte des régions polarisées de Suisse ou des régions polarisées du Valais.

Toutefois, les études ne permettent que de saisir la situation actuelle, mais n'indiquent pas comment modifier éventuellement la situation présente.

2.3. La région de programme

La région-plan ou région de programme est un espace dans lequel une autorité cherche à atteindre un but économique donné. En 1960 déjà, la France a subdivisé le pays en 21 régions de programme dont le but est l'aménagement et le développement du territoire. Ces régions passent par-dessus les frontières des départements ou, en Valais, la région, par-dessus le district. Cela ne veut pas dire que l'on a supprimé les départements. Bien au contraire, ce qui caractérise et définit la région, c'est précisément l'absence d'une unité politique, c'est seulement l'existence de liens économiques et sociologiques. Si la région passe par-dessus les frontières politiques des communes ou des districts, ce n'est pas une raison suffisante pour supprimer ces frontières historiques. Cette confusion entre frontière économique et frontière politique est facilement faite, notamment en Valais, par ceux qui voudraient remplacer le district par la région. En cas de conflit à l'intérieur de la région, il faut bien un arbitre. Ce ne peut être que le pouvoir politique.

Il y a lieu également d'éviter une concurrence destructrice entre des régions soucieuses d'obtenir certains avantages du pouvoir politique responsable aux dépens d'autres parties du territoire.

Les trois concepts de région démontrent également que tout en pratiquant une politique globale dans la région de programme, il est possible également de pratiquer une politique de développement sectorielle : développement de l'agriculture, développement du tourisme, développement de l'industrie.

En définitive les termes de région homogène et de région polarisée sont des instruments d'analyses et d'études

à la disposition de l'autorité qui met en œuvre une politique dans la région de programme.

A ce titre le Valais a été à l'avant-garde. Il a effectué des études similaires et délimité les régions en 1964 déjà. Il a provoqué les aménagements régionaux dès cette date. Il a créé la même année un office de planification; il a dessiné ses premières lignes directrices à partir de 1965.

3. Mise au point de la conception directrice nationale

La conférence de hauts fonctionnaires de la Confédération a élaboré cette conception en 1973. Elle est fondée sur l'article 22 quater de la Constitution.

La Confédération et les cantons sont appelés à élaborer en commun les bases d'une « utilisation judicieuse du sol » et d'une « occupation rationnelle du territoire ».

Deux phases présideront à ces travaux :

1. La Confédération et les cantons définiront en commun l'avenir souhaitable de la Suisse. Ce sont les études préliminaires.
2. Cet avenir souhaitable sera matérialisé dans une conception directrice commune de la Confédération et des cantons.

La collaboration nécessaire entre les cantons et la Confédération exige une coordination verticale (commune, district, région, canton, Confédération) et une coordination horizontale (celle des secteurs économiques).

Au plan vertical, la conception directrice fera converger les opinions de développement des 25 autorités cantonales et celle de la Confédération. Cela ne sera certainement pas facile.

Chaque canton déterminera son propre concept de développement et le comparera aux conceptions de la Confédération.

La coordination verticale, qui descendra au plan régional et communal, sera accompagnée d'une coordination horizontale : les cantons et la Confédération élaboreront en commun des conceptions directrices concernant l'énergie, le tourisme, le développement économique des régions de montagne, la protection de l'environnement, l'économie des eaux, la construction de logements, le trafic, etc.

La conception directrice servira d'hypothèse de travail pour la Confédération et les cantons pour atteindre les objectifs déterminés en commun par les cantons et la Confédération.

La loi sur les investissements dans les régions de montagne est l'une des premières concrétisations du concept nouveau de développement. Un montant de 500 millions de francs a été voté par le Parlement. Nouveauté : les crédits ne sont accordés qu'au plan régional. D'où l'indispensable constitution d'associations régionales de développement. Il en est de même de la loi sur l'octroi de cautionnements dans les régions de montagne.

4. Vue d'ensemble de la conception directrice de la Confédération Structure de l'urbanisation.

La conception directrice prévoit la répartition de la population par le freinage si possible des grands centres et par le développement de nouveaux centres (principaux, moyens et petits).

4.1. Les centres principaux

Les centres principaux existants sur le Plateau, soit Genève, Lausanne, Berne, Bâle et Zurich seront complétés par de nouveaux centres, une huitaine supplémentaire, portant la totalité des centres principaux à treize.

Il s'agit d'ajouter à ces derniers quatre nouveaux pôles de croissance :

1. Bienne-Neuchâtel, centre principal du Jura francophone.
2. Aarau-Olten, centre principal du Plateau.
3. Lucerne, centre principal de la Suisse centrale.
4. Saint-Gall, centre principal de la Suisse orientale.

Quatre autres centres devraient assumer une partie au moins des fonctions d'un centre principal et mettre un grand nombre de services centraux à la portée des régions de montagne; il s'agit de :

1. Fribourg, centre principal de la Broye.
2. Sion-Sierre, centre principal du Valais.
3. Bellinzzone-Lugano, centre principal du Tessin.
4. Coire, centre principal des Grisons.

Les centres principaux proposés sont actuellement des centres moyens attractifs; ils peuvent être développés; certains centres seront constitués par

la combinaison de deux centres moyens voisins; ils deviendront un centre principal bipolaire. Les équipements centraux existants ou projetés se trouveront dans l'une ou l'autre ville, ce qui permettra une collaboration plutôt qu'une concurrence. En additionnant l'ensemble de leurs services centraux, ils pourraient atteindre une importance comparable à celle des centres principaux actuels.

4.2. Les centres moyens (30 000 à 125 000 habitants)

Une série de centres moyens sont actuellement disséminés dans le pays; il importe de favoriser les moyens de communication des régions qui les entourent avec le pôle de croissance lui-même; on créera aussi de nouveaux centres, afin de répartir le développement de manière judicieuse à l'intérieur du pays.

Les fonctions des centres moyens peuvent se concevoir à trois niveaux :

4.2.1. Régions rurales du Plateau et du Jura

Dans les régions rurales, éloignées des centres principaux, les centres moyens possèdent un certain nombre de services centraux : hôpitaux, écoles supérieures, institutions culturelles, centres d'achats, pharmacies, études d'avocats, médecins, etc. C'est le cas actuellement de La Chaux-de-Fonds, Soleure, Thoune, Liestal, Schaffhouse, Locarno.

Ici également, de nouvelles villes seront promues au niveau de centres moyens. Leur désignation dépend des cantons.

4.2.2. Régions de montagne

L'urbanisation est relativement faible dans les régions de montagne; il est rare que les centres moyens soient suffisamment développés; il importe par conséquent de les mettre au bénéfice du plus grand nombre possible de services urbains. Ces petites villes seront équipées de services centraux; elles rempliront les tâches d'un centre moyen : Brigue, Viège, Martigny, Saint-Maurice, Monthey.

4.2.3. Les petits centres

Ce sont ceux-ci qui intéressent plus particulièrement le canton du Valais. La conception directrice prévoit la création d'une série de petits centres comprenant environ 5000 habitants.

Ces localités seront dotées de services centraux et constitueront des centres ou sous-centres régionaux facilement accessibles pour les régions retirées. Ces centres seront fixés dans le cadre des conceptions régionales et dépendront du canton. Cela aura des conséquences sur la vie économique et sociale.

4.3. Répartition des places de travail

La répartition des places de travail doit être en rapport avec l'accroissement démographique des divers centres; l'accroissement serait donc important dans la zone des nouveaux centres principaux et moyens. L'objectif est d'éviter les mouvements pendulaires.

4.4. Equipements centraux

La Confédération voudrait influencer la répartition de la population et des places de travail en la fondant sur le développement des services centraux. C'est là-dessus que l'on compte pour donner une impulsion à la croissance; la conception directrice déclare : « il faut construire de nouvelles écoles moyennes, supérieures et professionnelles, de nouveaux hôpitaux, mettre en place des institutions culturelles et des services publics ». Ces installations étant « financées par les pouvoirs publics, elles constituent des instruments adéquats pour orienter l'évolution de l'urbanisation selon la volonté populaire. C'est aux cantons et aux organes de l'aménagement local de régler les détails ».

4.5. Transports et communications

La conception directrice traite rapidement de cette question, étant donné qu'il existe une commission pour la conception globale suisse des transports; il est évident que l'aménagement du trafic et l'urbanisation sont étroitement liés. Le développement des moyens de communication doit apporter son soutien aux objectifs de développement.

La commission pour la conception globale suisse des transports envisage d'adapter l'une de ses propositions à la conception directrice.

4.6. Paysage

Les mesures urgentes en matière d'aménagement du territoire du 17 mars 1792 encouragent la protection de la nature, des sites, des localités

et des lieux historiques, mais les zones délimitées par les cantons ne sont protégées qu'à titre provisoire; elles seront par conséquent revues dans le cadre de l'aménagement du territoire et fixées définitivement dans les plans directeurs généraux des cantons et dans les plans d'affectation des communes.

4.7. L'agriculture

L'agriculture restera orientée vers la production dans toutes les régions où elle s'y prête. Il ne faut cependant pas « accroître la production ou la productivité en recourant à des moyens qui déséquilibrent la nature ou portent une atteinte sensible au paysage ». Des surfaces nouvelles serviront au délassement à proximité des grandes agglomérations.

Dans les régions de montagne même si l'agriculture n'est plus rentable pour le paysan, elle est nécessaire à l'intérêt général; l'agriculture de ces régions contribuera à la conservation du paysage; des mesures appropriées seront prises pour encourager l'agriculture de montagne en utilisant notamment des moyens de compensation financière.

4.8. Tourisme et résidence secondaire

La conception directrice prévoit de développer les activités touristiques dans les grands centres attractifs et déjà bien aménagés. La conception propose d'étendre les centres de vacances existants; elle ne propose qu'un nombre limité de nouveaux centres de tourisme et cela aux endroits où le développement est déjà engagé.

Ceci n'est pas tout à fait dans l'intérêt des régions de montagne qui devraient pouvoir compter sur la création de nouveaux centres touristiques.

La conception directrice estime que les résidences secondaires, en Suisse, passeront de 84 000 actuellement à 240 000 en l'an 2000. Il y aurait donc, en l'an 2000, près de trois fois plus de résidences secondaires qu'actuellement.

5. Le Valais et la régionalisation

Le Valais n'était pas en retard sur le reste de la Suisse puisque, comme je l'ai dit, nous avons établi une première délimitation régionale en 1964 déjà.

Aujourd'hui, huit associations régionales ont été constituées, et les études sont achevées ou en cours sur tout le territoire du canton.

Ces associations sont fondées sur la base de la loi fédérale sur les investissements dans les régions de montagne du 28 juin 1974. L'ensemble du canton est couvert par la loi qui prévoit des crédits aux investissements propres à développer l'équipement collectif, surtout l'aménagement des voies de communication, l'approvisionnement, l'évacuation et l'épuration des eaux usées, l'élimination des déchets et des détritiques, la formation scolaire et la formation professionnelle, ainsi que le repos et les loisirs, l'hygiène publique, la culture et les sports.

La loi vise à améliorer les conditions d'existence dans les régions de montagne par l'octroi d'une aide sélective destinée à faciliter les investissements en faveur de projets d'équipements.

Le fonds prévu pour l'ensemble de la Suisse est de l'ordre de 500 millions répartis sur 6 ans; ils sont octroyés à des taux favorables ou même sans intérêt. Le Valais pourrait compter sur une somme de 75 millions pour 6 ans; les crédits sont amortissables en 30 ans. A ces 75 millions, s'ajoutent les 25 millions du fonds créé par le canton, soit en tout quelque 100 millions.

Pour le moment deux lois principales viennent compléter ces apports financiers :

1. La loi sur le cautionnement en faveur de l'hôtellerie de décembre 1974.
2. La loi fédérale encourageant l'octroi de cautionnements dans les régions de montagne du 25 juin 1976 qui prévoit des cautionnements pouvant aller jusqu'à 500 mille francs en faveur de petits et moyens établissements de l'artisanat et de l'industrie.

Ces deux lois intéressent directement votre activité bancaire dans les milieux ruraux.

La condition fondamentale pour bénéficier de ces trois lois, de même que pour tous les subsides à l'infrastructure, est l'existence d'un programme de développement régional.

Les crédits et les cautionnements ne sont accordés que s'ils correspondent à la conception directrice régionale.

Le but de cette disposition est de concentrer l'aide de manière qu'elle soit efficace et d'éviter les dépenses d'infrastructure ou de promotions industrielles ou touristiques irrationnelles.

Sur le plan cantonal, le Conseil d'Etat vient de décider l'élaboration d'une conception directrice cantonale qui devrait être sur pied pour le printemps 1978 en vue des nouvelles lignes directrices de la politique gouvernementale 1979-1984.

Conclusion

Je n'ai pu qu'effleurer le sujet, mais mon propos était de vous faire ressortir que la régionalisation est en cours; son but est de canaliser la croissance, de tenter de la répartir équitablement sur l'ensemble du pays.

Mais elle ne se fera pas sans l'appui de l'ensemble de la population.

Je souhaite, pour ma part, que deux écueils soient évités :

D'abord que la population intéressée collabore à l'œuvre de régionalisation en cours.

Ensuite que les administrations publiques l'appliquent en tenant compte de l'esprit du législateur plus que de la lettre.

A cette condition, seulement, la régionalisation sera réalisable et rendra les services qu'on attend d'elle.

Henri Roh

Directeur de
Société valaisanne de
recherches économiques et sociales,
Sion

Le cautionnement collectif à l'heure de la récession

Dans son excellent rapport à l'assemblée générale de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse à Interlaken, en juin dernier, son gérant, M. Kurt Wäschle, fit de pertinents commentaires à propos des cautionnements destinés à garantir des crédits d'exploitation.

Il dit en substance ce qui suit :

« C'est justement dans les temps récents que nous recevons toujours davantage de demandes pouvant être qualifiées de fruits avariés de la situation économique. De plus en plus nous sommes sollicités pour le cautionnement de petits et moyens crédits d'exploitation d'entreprises du commerce et de l'artisanat. Pour nous, ce secteur est hasardeux. Vous comprendrez donc que ces cas font l'objet d'examen méticuleux et critiques de notre part.

Nous sommes conscients de la valeur des analyses préliminaires des demandes par les organes de la Caisse Raiffeisen locale; dans la règle, ils connaissent personnellement le demandeur et sa situation financière. C'est justement pour les crédits d'exploitation que ce premier examen ne peut avoir qu'une valeur relative. L'analyse de la structure matérielle d'une entreprise doit être l'image exacte et générale de la situation; la présentation du bilan et du compte des résultats des deux derniers exer-

cices, la remise de documentation et de renseignements complémentaires sont indispensables.

Malheureusement, nous ne rencontrons pas toujours la compréhension des organes des Caisses lorsque nous sollicitons la remise des bilans et des comptes de pertes et profits.

L'opinion règne parfois que la situation du demandeur est au-dessus de tout doute et que le refus d'une telle requête ferait perdre le client à jamais. Il est aussi souvent dit que la concurrence du lieu ou de la ville passerait à l'octroi sur simple visite au guichet.

Ces objections ne nous convainquent pas car nous savons par expérience que nous sommes loin d'être les seuls à exiger toute cette documentation. Chaque établissement bancaire digne de ce nom examine les comptes annuels d'une manière très critique. Il ne saurait être question d'un octroi de crédit beaucoup plus « coulant », où les fonds sont mis immédiatement à disposition.

Les mêmes règles ne sauraient être appliquées pour l'appréciation du risque s'il s'agit de couvrir complétement une hypothèque de rang postérieur ou d'un crédit d'exploitation bénéficiant de notre seule et unique garantie.

Nous avons dû constater, ces derniers temps et à diverses reprises, que les bonnes recommandations des organes des Caisses n'étaient pas tou-

jours justifiées. Les compléments d'information reçus mentionnaient des poursuites en cours et même le danger immédiat de faillite. De telles requêtes où le risque de pertes est évident — ou presque — ne peuvent naturellement pas être approuvées. Chacun le comprend. Nous respectons votre esprit d'entraide, mais vos propositions devraient indispensablement partir de faits objectifs et ne passer aucun élément négatif sous silence ».

Qu'en est-il des coopératives de cautionnement similaires ? Elles non plus ne signent pas d'engagement au petit bonheur la chance, comme aimeraient nous le faire croire quelques requérants auxquels nous n'avons pas pu donner satisfaction.

Dans l'intention de compléter la documentation des membres des organes dirigeants, des gérantes et des gérants de nos Caisses Raiffeisen, nous publions de larges extraits de l'article paru sous le titre ci-dessus dans le numéro de novembre-décembre 1977 de la revue « *Le Courrier* », de l'Union vaudoise des Associations industrielles, commerciales et de Métiers.

Critères pour les cautionnements

On se demande souvent sur quels critères se fondent les Offices de cautionnement pour accorder un cautionnement. Les voici :

- l'entreprise doit être viable, bien dirigée et organisée, normalement équipée;

- le requérant doit avoir une formation professionnelle appropriée, avec le certificat de capacité et la maîtrise dans les branches où elle existe, des aptitudes patronales et de bienfacture du travail, des qualités personnelles reconnues (moralité, honnêteté, sobriété, persévérance dans l'effort, correction en affaires, respect des engagements, sérieux, économie, situation familiale régulière);
- la situation financière doit être au moins équilibrée;
- la comptabilité doit être bien tenue et conforme, aisément contrôlable, avec des résultats antérieurs positifs;
- les perspectives et les débouchés pour les années à venir sont assurés;
- antécédents favorables (pas de faillite, ni de concordat à divende insignifiant, pas d'actes de défaut de biens, peu ou pas de poursuites).

Ces critères sont également valables pour les reprises comme pour les créations d'entreprises.

En plus de ces critères qui sont essentiels, certaines garanties accessoires sont retenues. Elles concernent des nantissements de polices d'assurances, des gages immobiliers, des réserves de propriété, des cessions de créances éventuelles, de salaires et d'arrière-cautionnements.

Contrôle de la gestion

Relevons enfin les réflexions du directeur des Offices sur ses expériences :

« Trop d'artisans et de commerçants n'attachent pas assez d'importance à l'établissement de comptes précis et détaillés. La peur des conséquences fiscales est un mythe populaire, qu'il faut surmonter, surtout quand on a des dettes et qu'on n'a pas la certitude d'une rentabilité commerciale. Il est absolument nécessaire, en tant qu'indépendant, de savoir où l'on en est et ce que l'on fait.

» Les fiduciaires ne doivent pas se borner à enregistrer des données comptables, mais elles doivent avoir le courage de faire des observations à leurs clients et de leur dire franchement ce qui ne va pas.

» Le contrôle de la gestion est un élément vital de la stabilité et du dynamisme des entreprises, surtout en période de difficultés conjoncturelles. Et si le titulaire d'une exploitation n'aime pas les écritures, qu'il confie au moins à sa femme ou à un comptable le soin d'enregistrer les données de base. La tenue d'une comptabilité conforme et régulière est une obligation pour les débiteurs cautionnés.

» En ce qui concerne les investissements et le goodwill, bientôt trente ans d'expérience permettent d'insister sur l'importance des immobilisations de fonds. Trop souvent, les calculs du coût sont imparfaits. On va s'arranger, ou sur le dos des fournisseurs ou sur celui des banquiers, s'ils veulent bien être compréhensifs.

» Il est anormal de s'engager au-delà de ses moyens réels. L'achat d'une machine, d'un véhicule, des rénovations, des transformations, un agrandissement, les compléments d'équipement, l'acquisition ou la construction d'un immeuble, doivent faire l'objet d'une étude minutieuse, en collaboration avec la fiduciaire, le banquier et les Offices de cautionnement. »

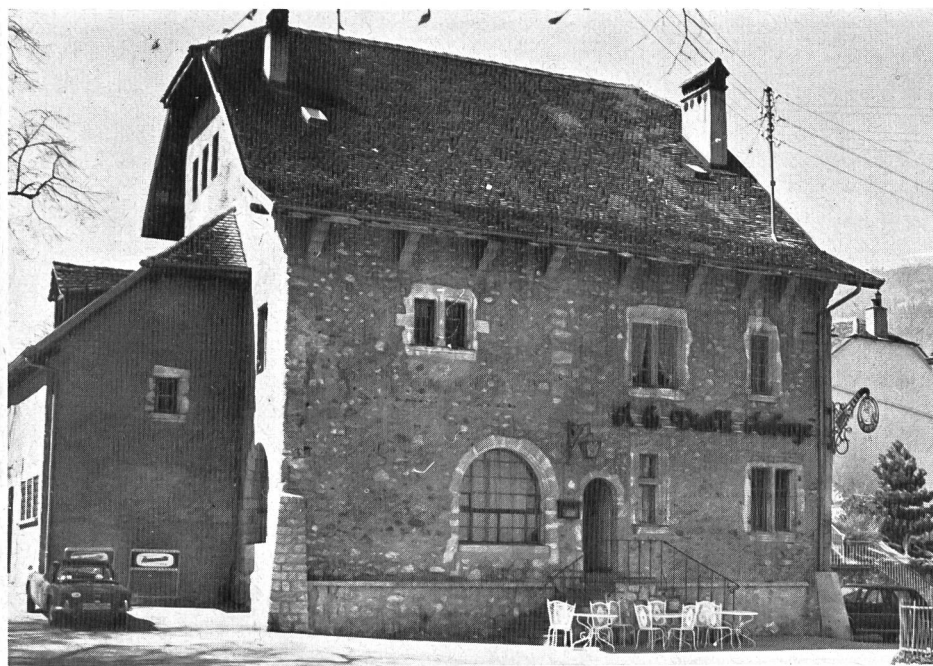
Et l'auteur de cet article ajoute en guise de conclusion :

Peu de pertes

» En dépit des risques encourus, les Offices de cautionnement n'enregistrent que 2 % de pertes. Les Offices tiennent essentiellement à l'affiliation à l'association professionnelle pour ne pas aider des gâcheurs de prix et des rébarbatifs. Cependant, le groupement de métier ne vaut que par ceux qui le composent.

» En conclusion, il s'avère que l'exploitant capable, sérieux, constant dans l'effort, bien secondé par sa famille, qui soigne impeccablement sa clientèle et qui sait adapter son train de vie à ses revenus réels, **ne peut pas ne pas réussir**, même de nos jours. »

H. M.



Ancienne demeure à Valeyres-sous-Rances

(Photo P. Favre)

Récapitulons donc les points importants qui doivent être attentivement examinés par nos dirigeants lors de l'examen de demandes de cautionnement émanant d'entreprises commerciales et artisanales :

- Aptitudes patronales — un excellent ouvrier ne sera pas « forcément » un tout grand patron.
- Bienfacture du travail : des clients satisfaits recommanderont l'entreprise à des parents, amis et connaissances.
- Qualités personnelles : moralité, correction en affaires, sobriété et non seulement quelques vagues signes extérieurs de richesse tels que la grosse « Buick » de Monsieur, le manteau de zibeline de Madame...
- Antécédents favorables.

— Etablissement de comptes précis, détaillés.

— Contrôle de la gestion.

On s'en remettra, pour l'estimation de certaines de ces données, à l'administration de la Coopérative de cautionnement, dotée du personnel disposant de la formation et des expériences indispensables. Et alors, nous pourrions, nous aussi, relever avec une légitime fierté comme cela fut le cas jusqu'ici, qu'en dépit des risques courus, inhérents à toute opération de crédit, notre Coopérative de cautionnement n'a pas de lourdes pertes à supporter.

Cela contribuera certainement et dans une mesure appréciable à l'amélioration constante d'une image de marque « au-dessus de tout soupçon ».

-pp-

Le coin du français

Homonymes

Les *homonymes* sont des mots qui se prononcent de façon plus ou moins identique mais qui n'ont pas le même sens et s'écrivent différemment. En voici quelques-uns :

Buter signifie « heurter », au sens figuré et réfléchi, « s'obstiner ». *Butter* a le sens de « accumuler de la terre autour du pied d'une plante ». On dira donc « le cheval a buté contre une racine, c'est un esprit buté », mais « on butte les pommes de terre ». *Censé* veut dire « supposé », « *sensé* » signifie « qui a du bon sens ». Distinguons donc entre « nul n'est censé ignorer la loi, il était censé ne pas m'avoir vu » et « en homme sensé, il décida de lever la séance ».

Détoner signifie « exploser avec violence ». Exemple : « la grenade a détoné trop tôt ». *Détonner* a le sens de « sortir du ton, n'être pas en harmonie ». Sa voix détonne dans cette docte assemblée, ce tableau détonne sur cette immense paroi ».

Le *fond* est « ce qui est derrière, la partie la plus secrète, l'essentiel ». On dit par conséquent « il ne livre jamais le fond de sa pensée, le fond du théâtre reste dans l'obscurité, il n'a pas parlé du fond du problème ». Le *fonds* est un capital exploitable, une

richesse de base (terre, argent, etc.) : « un fonds de commerce, mon grand-père avait revendu son fonds, manger son fonds avec son revenu ».

Les exemples suivants suffiront pour préciser le sens de quelques ho-

monymes : « *délacer* ses souliers n'est pas toujours facile, il faut parfois se *délasser* l'esprit; il a déchiré tous ses *dessins*, il avait le *dessein* (= l'intention) de rénover sa maison; nous avons reçu des rapports *différents*, le *différend* (= le désaccord) a été réglé en quelques minutes; un cheval *étique* (= très maigre), des considérations *éthiques* (= morales); il a subi un *martyre* de plusieurs années, les *martyrs* des premiers siècles; nous ferons une *pause* de dix minutes, il a pris une *pose* (= attitude) prétentieuse; il *rôde* souvent dans les rues, autrefois il fallait *roder* chaque auto neuve; cet écrivain a écrit de nombreuses *satires* (= écrit violent), c'est un *satyre* (= personnage répugnant) qui soulève l'indignation » etc.

De nombreux homonymes ne se distinguent que par le genre. En voici quelques-uns : *la solde* (= paye des soldats), *le solde* (= ce qui reste à payer); *la pendule* (= horloge), *le pendule* (= balancier); *la trompette* (= instrument de musique), *le trompette* (= celui qui joue de la trompette); *une enseigne* (= signe, marque), *un enseigne* (= officier portedrapeau); *la crêpe* (= rondelle de pâte frite), *le crêpe* (= étoffe de laine fine); *la poêle* (= ustensile de cuisine), *le poêle* (= fourneau).

Ov.

L'association suisse des banquiers présente une conception de la révision interne dans les banques

(cb) Le bon fonctionnement d'un système bancaire dépend largement de l'efficacité du contrôle et de la révision des banques. En Suisse, ce contrôle s'exerce à trois échelons. La Commission fédérale des banques veille au respect des dispositions de la loi sur les banques, qui lui donne de larges pouvoirs de surveillance. L'organe de révision prévu par la loi sur les banques, de son côté, effectue les révisions prescrites et rend compte de son activité à la Commission fédérale des banques. Les banques sont de plus en plus soumises au contrôle prescrit par le Code des obligations. Enfin, tous les établissements, hormis les plus petits, doivent obligatoirement

disposer d'un organe de révision interne, qui constitue en fait l'élément le plus important et le plus efficace des révisions bancaires. Les dispositions légales ne précisent pas et ne peuvent pas préciser comment la révision interne doit être conçue et organisée, parce que cela dépend à la fois de la taille de l'établissement, du genre d'affaires qu'il pratique et de son organisation.

Vu l'importance, illustrée par les événements vécus le printemps dernier, de la révision interne dans les banques, l'Association suisse des banquiers a recommandé à ses membres de soumettre à un examen attentif leur organe de révision interne et leur

a fourni les principes de base auxquels se référer, sous la forme d'un document intitulé « Conception et organisation de la révision interne ».

Exigences posées au contrôle et à la révision : taillés sur mesure et sans faille

Il faut distinguer contrôle et révision internes. Le contrôle est la surveillance d'un degré supérieur au contrôle, indépendante des travaux usuels et des organes qui les exécutent. Ce sont surtout la nature et le volume des affaires d'une banque ainsi que l'état de son organisation interne qui déterminent l'importance et le cahier des charges de la révision interne. La tâche de la révision est d'autant plus vaste que sont plus nombreux, à tous les échelons, ceux qui prennent les décisions et qu'est plus étendu leur pouvoir de décision. Ce qui importe, c'est un contrôle sans faille et une collaboration de l'inspectorat avec l'organe de révision prévu par la loi sur les banques et, au besoin, avec la Commission fédérale des banques.

Objet de la révision : Résultat d'exploitation et système de production

Les révisions de nature formelle et matérielle sont tout d'abord opérées dans l'ensemble du domaine comptable et financier. Elles vont de la révision des comptes annuels au contrôle des garanties déposées, en passant par la surveillance permanente de l'adéquation du système de contrôle interne. Mais les révisions vont aujourd'hui, par la révision des systèmes, au-delà de la révision traditionnelle financière et comptable. La révision interne examine aussi la conformité de toutes les activités de l'établissement avec les objectifs fixés. La surveillance des procédures doit déceler à tout moment les points faibles, afin d'améliorer le système. Elle se révèle être un important instrument de gestion à la disposition de la haute direction, qui porte la responsabilité essentielle des affaires de la banque.

(Extrait d'un communiqué de presse du 4.1.1978)

Pensée

La patience a beaucoup plus de pouvoir que la force. *Plutarque*

Calendrier des séminaires réservés aux dirigeants des Caisses Raiffeisen de Suisse romande

Quatre séminaires ont été prévus cette année pour les Caisses de Suisse romande :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| du 24 au 28 avril : | - Cours de formation
nouveaux gérants et gérantes de la Suisse romande |
| du 26 au 29 septembre : | Cours de perfectionnement
gérants et gérantes de la Fédération genevoise |
| du 7 au 10 novembre : | - Cours de perfectionnement
gérants et gérantes de la Fédération neuchâteloise |
| du 29 novembre
au 1er décembre : | - Cours de formation
nouveaux présidents de surveillance de la Suisse romande |

Lieu : Saint-Gall.

Les présidents, les gérantes et les gérants des Caisses de ces fédérations recevront en temps utile le programme détaillé, accompagné des renseignements concernant le séjour à Saint-Gall.

A l'exception du coût du déplacement (billets CFF, essence, etc.) et des consommations — boissons — l'Union suisse prend à sa charge les frais de ces séminaires.

La direction de l'administration centrale

Les propos du pédagogue

Le football et nos Jeunes !

Comme Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, les participants au jeu de la « soule », au Moyen Age, pratiquaient déjà le « foot » sans s'en douter. En réalité, le football a été imaginé par des étudiants anglais au « Trinity College » en 1848. Il a donc aujourd'hui près de 130 ans. Il passionne le monde entier, il est joué partout et par tous, c'est vraiment le seul sport universel. Nos Jeunes, dès l'âge le plus tendre, manifestent à son endroit un engouement extraordinaire ... et fort compréhensible. Chez nous, il s'est développé à une allure record, il pénètre dans nos vallées les plus reculées. Dans presque chaque patelin on s'adonne avec enthousiasme à ce sport. Dans un village de plaine que je connais fort bien, pour ne citer que les clubs juniors, on compte 5 équipes compétitives : A, B, C, D, E. A celles-ci, ajoutons encore une Ecole de sport où l'on pratique assidument le football et tous les entraînements nécessaires à une compétition normale.

Depuis des générations on avait toujours considéré le sport comme un agrément de l'existence, une école de « fair play », d'esprit chevaleresque. De nos jours, malheureusement, tout

le sport dégénère graduellement et le « fair play » devient trop souvent un mythe à tel point que des cris d'alarme jaillissent de tous les milieux. Une étude excellente, établie par le Conseil international de l'EP et du sport (CIEPS), en coopération avec le CIO et avec le concours de l'UNESCO, vient de paraître dans la presse sportive. Visant spécialement le sport de compétition, elle traite abondamment du « fair play », dont elle analyse la notion. Elle définit les menaces actuelles qui pèsent sur le « fair play » et le sport en général. Elle dégage avec clarté les responsabilités qui incombent dans ce domaine aux parents, éducateurs, professeurs d'éducation physique, entraîneurs, organisations sportives, médecins assistants, arbitres, pouvoirs publics, spectateurs, journalistes.

Contentons-nous de rester sur le plan purement familial et scolaire. De l'étude en question, je relève ces quelques lignes : « Les parents, premiers éducateurs, peuvent apporter une contribution inestimable à l'enseignement du « fair play ». Dès l'instant où le jeune enfant découvre à travers ses jeux les premières relations sociales,

ils ont pour tâche de l'initier aux principes de loyauté et de s'efforcer de lui faire découvrir les vraies valeurs. Au niveau de l'école primaire, la classe est le centre de l'apprentissage social et l'éducateur a une influence très puissante ». (fin de citation). Tous les jeux en général et le football en particulier peuvent constituer d'excellents moyens de pratiquer le « fair play » sous toutes ses formes et de façonner le caractère.

Pour atteindre ce but, chaque responsable doit considérer dans les Jeunes les hommes complets qu'ils doivent être demain et à travers le sport c'est l'éducation humaine, morale et sociale qu'il doit rechercher. Tel est l'avis d'un ecclésiastique : « L'homme façonne le sport à son image et ressemblance, comme toute activité culturelle; il peut lui infuser des valeurs très riches de sens à condition qu'il soit lui-même, non seule-

ment un homme de sport, mais un homme tout court ». D'autre part, une collaboration étroite doit exister entre parents et responsables. Selon un sérieux sondage, trop souvent hélas ! les parents se désintéressent du comportement de leurs enfants en dehors du milieu familial et n'entretiennent pas de rapports avec leurs dirigeants. Il en résulte une coupure préjudiciable à l'éducation. A l'encontre de l'éthique sportive originelle, signalons l'abus des compétitions juniors à tous les degrés et les inévitables comptes rendus détaillés dans la presse des prouesses de nos Jeunes.

La pratique du football peut apporter beaucoup au développement du caractère et de la personnalité de l'enfant confié à de véritables éducateurs. Rappelons à ces derniers ce que proclamait jadis le philosophe grec Platon : « Ce n'est pas un corps qu'on dresse, c'est un homme ». *Pi*

C'est pas payant... payant

Il s'est ouvert comme un rapport annuel... de caisse. Il a commencé par me dire qu'il avait été approché pour devenir administrateur. On lui avait vanté la caisse comme une organisation dynamique, bien implantée dans son milieu, avec une croissance économique rapide et des projets d'aide au développement de la place.

Etre administrateur de la caisse, ça voulait donc dire être responsable avec les autres administrateurs de la bonne marche d'une entreprise financière importante, prendre des décisions engageant son avenir et voir à ce que les membres soient bien servis.

Adalbert m'a confié qu'il se voyait déjà en réunion du conseil d'administration. Mais, comme il m'a dit, « il avait déjà vu neiger » et il a demandé si c'était payant un peu d'être administrateur de la caisse. Quand on lui a répondu que c'était une fonction gratuite et qu'il n'y avait pas de salaire ou de contrats à espérer, mais qu'on lui payerait une petite police d'assurance sur la vie, Adalbert a demandé à réfléchir. On lui a dit que la caisse organisait à ses frais une réunion sociale par année pour ses administrateurs, ses conseillers de surveillance et ses commissaires de crédit. Il a redemandé à réfléchir.

Ça fait six mois de ça et Adalbert réfléchit toujours. Quant à eux, les membres de la caisse se sont trouvés quelqu'un de plus rapide dans ses décisions pour être administrateur.

(Tiré du numéro de septembre 1977 de « ma caisse populaire » revue de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins).

Echos de la presse du pays et du vaste monde...

L'argent ne mène pas tout à fait le monde

Ti-rouge

Hier soir, on a eu de la visite rare. Adalbert et sa femme sont venus nous faire la politesse. C'est du monde qu'on ne voit pas souvent. Ils ne demeurent pas à la porte et lui, c'est un homme bien occupé. C'est un gros brasseur de petites affaires, un gars bien « dévoué » qui ne stationne jamais longtemps chez lui. Il trouve quand même le temps de faire des petites visites comme ça, de temps en temps. C'est surtout sa femme, Ange-Aimée, une compagne de couvent de ma Bérangère, qui lui « conseille très fortement » de la sortir de la maison.

Après avoir couché les enfants (quand il y a de la visite, c'est toujours plus long; il y en a toujours un qui veut quelque chose), sorti la pinte de blanc et le rosé pour les femmes, on a commencé à placotter pour de bon.

Les petites misères d'un grand homme

A entendre parler Adalbert, on se demande ce que le monde par chez eux pourrait bien faire, si la divine Providence dans son infinie sagesse ne l'avait pas fait naître et grandir

dans ce coin de pays-là. Affaires municipales, scolaires, sociales, de loisirs, il est partout. J'ai toujours pensé que c'était de la graine de politicien. Il y a pourtant un organisme où Adalbert n'a pas fourré son grand nez. C'est à la caisse populaire. Je me suis toujours demandé pourquoi.

Hier soir, la pinte de gin était pas mal baissée. Adalbert était plus rouge et encore plus jasant que d'habitude; alors j'ai décidé de le questionner là-dessus.

Les Banques populaires (Raiffeisen) du Rwanda

Deuxième étape sous la direction du nouveau Chef de projet

Dans les numéros de septembre à décembre 1977, nous avons publié de larges extraits du rapport d'activité présenté par M. Pierre Georges Brand au terme de son mandat de Chef de projet du Bureau d'orientation des Banques populaires du Rwanda, mandat qui dura de septembre 1974 à février 1977.

Son successeur, M. Benedikt Dolf, a repris le flambeau. Il a donné d'emblée des preuves de ses dons et de ses qualités de pionnier et d'éducateur des cadres des institutions « Raiffeisen » de ce pays. Au début de septembre dernier, il nous remit un rapport d'activité circonstancié, dans lequel nous avons puisé les passages suivants susceptibles d'intéresser les raiffeisenistes de notre pays.

Service de l'animation/formation

Durant la période sous revue, nos cadres ont organisé trois stages de fin de semaine pour les conseillers administratifs et les conseillers aux comptes. Ils ont également assisté aux assemblées générales de toutes les banques ayant une année d'existence ou plus, soit 25 d'entre elles. Toutes ces réunions se tiennent durant les fins de semaines.

Nos agents ont également participé à six séminaires dont deux sur l'action coopérative. Ils ont donné bon nombre de conférences sur les Banques populaires. Nos agents sont de plus en plus sollicités; ils sont invités à donner des cours sur l'épargne et le crédit, l'animation, la formation.

Crédit

Globalement, les crédits en cours ont passé de FRW 14 millions¹ à la fin mars à environ FRW 23 millions à la fin juillet. Un nouveau système de contrôle a permis de déceler des faiblesses dans l'octroi de crédit de quelques banques. Des mesures de corrections ont déjà été prises, mais il est clair qu'il faut une certaine période d'expérimentation et d'apprentissage. En tout cas, la situation est suivie de près.

Nous avons pu récupérer une importante créance douteuse grâce à l'intervention directe du chef du crédit.

Egalement sous ce chapitre, il convient de mentionner notre participation au programme d'autoconstruction de maisons économiques à Nyamirambo. Avec de l'argent néerlandais (CEBEMO) les Compagnons Bâtisseurs assistent un groupe de gens aux revenus modestes, désireux de construire des maisons très présentables d'une superficie d'entre 53 et 74 m². Le coût se situe entre FRW 35 000 et 120 000. Notre banque de Nyamirambo participe en tant que gestionnaire des fonds consentis. Le projet connaît actuellement quelques difficultés d'ordre technique, mais l'intérêt social est indéniable et nous participons activement à la résolution de ces problèmes.

Personnel et intendance

Le personnel employé par le Bureau d'orientation atteint actuellement

¹ FRW = francs rwandais. 35 francs rwandais valent environ 1 franc suisse.

le nombre de 27 personnes. Ceci représente une expansion très rapide; elle était nécessaire pour l'encadrement et le contrôle de notre réseau. En fait, il faut prévoir l'addition de 5 à 6 personnes d'ici le printemps prochain.

On peut dire que les nouveaux venus se sont très bien intégrés dans l'équipe existante.

Evidemment, nous avons de grandes difficultés d'espace. Nous allons les résoudre en envoyant autant de personnes que possible sur le terrain comme délégués régionaux adjoints et en aménageant les locaux situés dans l'annexe.

Chaque mois les délégués régionaux passent trois ou quatre jours à Kigali pour faire le point, nourris et logés par nous.

Il devient de plus en plus difficile de trouver des logements convenables à bon prix. L'occasion s'est présentée de louer une maison modeste à Nyamirambo. J'ai donc saisi l'occasion. La charge pour le projet sera réduite du fait que deux ou trois collaborateurs y logeront d'une façon permanente. Cette maison nous permet également d'y déposer notre matériel et nos archives et de loger des gérants et autres membres de passage de l'organisation.

Gestion financière Inspection

Le bilan des banques populaires vient d'atteindre les 100 millions et nous continuons de ramasser l'épargne à un rythme très élevé. L'utilisation de cet argent continue de nous

poser des problèmes, mais il est clair qu'ils ne pourront pas être résolus d'un jour à l'autre.

Cependant il faudra y penser. Je songe particulièrement aux projets de centralisation de TRAFIPRO et à d'autres projets, notamment d'aide financière de la Suisse. Pourquoi ne pas tenter de financer une partie avec de l'argent emprunté localement par l'émission d'obligations, par exemple, plutôt que de financer avec des dons à 100 % ? Le coût après l'impôt serait négligeable pour TRAFIPRO, mais cela nous arrangerait énormément.

Comité provisoire

Ce comité provisoire s'est réuni deux fois. Il a examiné les conditions de crédit et un avant-projet révisé de statuts de l'Union. Le nouveau projet est greffé davantage sur le système suisse sans pour autant changer les fondements du nôtre. Les études continuent.

Nous allons poursuivre notre travail sur les statuts mais il ne serait pas raisonnable ni désirable que l'Union soit en place avant la fin de l'année. Ceci signifierait l'abandon de la phase d'expérimentation et un choix d'options fondamentales prématuré.

Stages

Nous avons pu décrocher à la dernière minute une place dans un stage sur le crédit rural organisé par l'Ecole Internationale de Bordeaux en Haute-Volta. Il s'est déroulé en août et notre inspecteur principal a pu y participer.

Finalement, nous avons envoyé un des anciens du projet en stage au CESAO². Il y suivra un cycle sur les caisses d'épargne et un autre sur l'animation rurale. Il connaît le projet mieux que n'importe qui d'autre et profitera certainement de ce stage.

* * *

Ce résumé confirme que M. Benedikt Dolf, à l'exemple de son prédécesseur, déploie une activité intense et féconde qui ne manquera pas de porter des fruits.

-pp-

² CESAO : Centre d'études économiques et sociales d'Afrique Occidentale, Bobo-Dioulasso, Haute-Volta.

A VENDRE

Machine comptable LOGABAX Modèle 3200 (de 1972)

**Caisse Raiffeisen de Novazzano
(Tessin)**

**M. Edy Arrigoni, gérant
(Tél. 091/47 10 61).**

Pour vous, M. le Gérant...

Quand doit-on fêter le 50e anniversaire de la fondation d'une Caisse Raiffeisen ?

A M. A.M.

« Lors de sa prochaine assemblée générale notre Caisse Raiffeisen fêtera son 50e anniversaire. Veuillez me dire si vous pensez pouvoir déléguer un représentant de l'Union et éventuellement participer au financement de cette fête ».

Dans la règle, on fête le 50e anniversaire une fois dressé le 50e bilan annuel. Votre Caisse, fondée en 1927, a établi son premier bilan en décembre 1928 seulement. Nous ne connaissons pas les motifs de ce renvoi, mais nous admettons que les débuts furent laborieux et que l'on convint, à l'époque, de publier les premiers comptes annuels dès qu'ils auraient une certaine consistance. La définition n'était pas encore connue, mais on tenait à présenter une première image de marque attrayante...

Nous sommes d'avis que vous devriez vous en tenir à la formule adoptée jusqu'ici et renvoyer ce jubilé à l'an prochain. Les exposés et rapports jubilaires feront état de ce qui a été obtenu ou acquis durant les premiers 50 exercices comptables complets.

En ce qui concerne la seconde question posée, nous devons vous dire que si l'Union suisse se fait un plaisir de déléguer un représentant à ces jubilé, lorsqu'elle est invitée, elle ne peut en revanche pas participer à la couverture des frais, cela la mènerait trop loin et encouragerait à « remettre ça » tous les cinq ou dix ans...

Même avec des moyens limités, il est possible d'organiser une manifestation qui fera date dans l'histoire de l'institution et du village tout entier.

La Caisse Raiffeisen et la construction de logements à loyers raisonnables.

A M. R.V.

Comment peut-on encourager les jeunes ménages de nos communes rurales à rester fidèles au coin de pays où les époux passèrent leur jeunesse ? Certainement en mettant à leur disposition, à proximité des bourgs et des villes où ils trouvèrent un emploi, des appartements à des prix raisonnables.

Dans la mesure de ses moyens, la Caisse Raiffeisen se fera un devoir de participer à la solution de ce problème d'importance vitale pour l'avenir de nos villages. N'étant ni une puissante banque commerciale ni une importante société financière, ses possibilités sont forcément moins grandes que celles de ces entreprises. D'autre part, la responsabilité solidaire illimitée de ses membres lui impose tout naturellement une certaine sélection dans le choix des moyens lui permettant d'atteindre ce but.

A l'époque, une Caisse affiliée était sollicitée de souscrire une part importante du capital social d'une société de construction HLM. Nous avons traité ce cas dans le numéro 3 de mars 1974 du « Messenger » et proposé une participation sous forme de prêt ou crédit. Une souscription au capital social étant en quelque sorte un investissement, un placement qui n'est pas prévu dans nos statuts, ne pouvait pas être envisagée. Elle créerait également un dangereux précédent qui ne manquerait pas d'être invoqué par la suite par d'autres sociétés ou associations dont l'activité est tout aussi importante et bienfaisante pour l'économie locale. Nous ne nous étendrons donc pas aujourd'hui plus longuement sur cette forme de participation.

Actuellement, un problème semblable est soumis aux dirigeants d'une autre coopérative affiliée, puisqu'il s'agit d'offrir à de jeunes ménages la possibilité de garder ou d'élire domicile dans sa circonscription coopérative. Le fond du problème n'a pas changé. Seule la solution envisagée se présente sous un aspect différent : la construction, par la Caisse elle-même, d'un immeuble locatif. Nous voulons exposer ce cas en toute objectivité, à la lumière de nos principes et de nos statuts et nous efforcer de trouver une solution acceptable pour la Caisse concernée. Voici d'abord un extrait de la lettre adressée par son gérant à la direction de l'Office de révision : « Il y a 6 ans, nous avons acheté l'immeuble dans lequel nous avons pu aménager, sans luxe exagéré, les locaux modernes dont nous avons besoin : salle d'attente, guichets, bureau

du gérant, etc. Depuis lors, la somme de notre bilan a doublé, le chiffre d'affaires a presque triplé. On peut donc admettre que les membres et les clients se sentent soulagés d'être libérés de l'obligation de faire en quelque sorte irruption dans le logement personnel du gérant pour traiter leurs affaires d'argent.

Avec la maison proprement dite, nous avons fait l'acquisition de 1000 m² de terrain contigu, qui est aujourd'hui utilisé — et largement — comme place de parc « inofficielle » pour tous ceux qui, dans notre commune, sont motorisés et ont de la peine à garer leurs voitures. A dessein, nous ne l'avons pas ornée de l'engageant panneau « Réservé aux clients de la banque ». Nous voulions ainsi, indirectement et sans aucune arrière-pensée, offrir une modeste prestation de service supplémentaire à toute la population. Et si une vieille maxime latine dit que la récompense d'une bonne action, c'est de l'avoir accomplie, nos motocyclistes, conducteurs de 2 chevaux ou fiers propriétaires de plus puissantes cylindrées, tinrent à nous prouver qu'ils ne restaient pas insensibles à la beauté du geste... Plusieurs d'entre eux ne tardèrent pas, en quelque sorte via cette place de parc qui comblait l'un de leurs secrets désirs, à trouver le chemin de notre Caisse, donnant ainsi la preuve que tous ceux qui sillonnent nos routes ou autoroutes au guidon d'une « pétrollette » ou au volant d'une confortable voiture n'ont pas un jerrican à la place du cœur. Dans son rapport à l'assemblée générale de cette année notre président n'a pas manqué de relever ce fait et d'adresser un gentil mot de bienvenue à ces nouveaux membres et clients, dont le cercle s'élargit constamment. Belle confirmation de la force de l'exemple : L'éloge présidentiel ne devait pas rester sans suites... Peu de temps après, des représentants du conseil communal et de l'association locale des arts et métiers présentèrent aux organes dirigeants de notre Caisse un projet qui permettrait d'utiliser plus rationnellement encore ce magnifique terrain à bâtir, sis au cœur de la localité. Et ces Messieurs nous dirent en substance ce qui suit : « Pourquoi ne construirait-on pas, à côté de l'immeuble de la Caisse, un bâtiment locatif de 6 ou 8 appartements qui seraient réservés

en premier lieu aux nouveaux foyers fondés par des jeunes du village, dont la plupart se voient aujourd'hui encore dans l'obligation d'émigrer, notre communauté ne pouvant pas leur offrir d'appartement convenable, à des prix raisonnables ? » Cette idée séduisante mérite certainement d'être étudiée à fond. Qu'en pensez-vous ? Nous sommes convaincus que nous trouverions facilement preneurs pour 6, 8 et même 10 logements. Nous ne voulons cependant en aucun cas porter notre choix sur une solution qui nous mettrait en contradiction avec nos principes ou nos statuts. Notre syndic, membre de notre Caisse et lecteur du « *Messenger* », sut fort adroitement reprendre quelques arguments exposés antérieurement dans notre journal en déclarant avec conviction : Une Caisse locale ne peut pas rester à l'écart de ce qui se passe ou de ce qui se fait au village. Sa participation active à l'augmentation du nombre de logements mis à la disposition de nos jeunes ménages correspond actuellement à un impératif psychologique. C'est aussi une question de présence.

Avant de prendre une décision, nous avons tenu à demander conseil à notre administration centrale ».

Le but de nos Caisses Raiffeisen est décrit en détail à l'article 7 de leurs statuts, qui ajoute que l'institution cherche à l'atteindre notamment :
— en recevant en dépôt des fonds productifs d'intérêt
— en accordant aux sociétaires des prêts et crédits
— en accumulant une fortune coopérative indivisible.

En plus de cela, nos institutions peuvent apporter leur contribution à la solution de problèmes spécifiquement villageois ou communaux, à la condition que ces prestations supplémentaires ne portent pas ombrage à la poursuite du but fixé ou ne les obligent pas à transgresser des prescriptions statutaires ou réglementaires qui ont fait leurs preuves. Mais, la grande mission de la Caisse Raiffeisen se situe dans le secteur de l'épargne et du crédit : d'une part, en allouant aux dépôts qui lui sont confiés un intérêt rémunérateur et, d'autre part, en mettant à la disposition de ses sociétaires les prêts et crédits nécessaires à la couverture de leurs besoins économiques.

Plusieurs possibilités s'offrent à votre conseil communal et à l'association des arts et métiers de votre village. La première : La construction de l'immeuble locatif projeté est réalisée et financée par une société immobilière. La couverture des fonds propres nécessaires à l'accomplissement de cette tâche sera assurée par le capital social qui sera offert en souscription. Votre Caisse tient-elle à rester le maître de l'ouvrage et à prendre elle-même toutes les décisions utiles, elle devrait souscrire au moins 51 % des parts sociales ou des actions.

Toutefois, comme nous l'indiquions dans le numéro de mars 1974 du « *Messenger* » une telle souscription est en réalité un placement de fonds, un investissement qui n'est pas prévu dans les statuts. En effet, tous les capitaux excédentaires, donc qui ne peuvent pas être réinvestis statutairement dans la circonscription coopérative, doivent être placés à la banque centrale. Une souscription de parts sociales ou d'actions ne serait acceptée ni par l'Office de révision de l'Union suisse, ni par la Commission fédérale des banques, ce qui revient à dire que votre Caisse ne peut pas, sous cette forme, participer à la réalisation du projet.

Deuxième possibilité : La construction est entreprise et financée entièrement par la Caisse. Cela n'est possible que si celle-ci utilise pour ses propres besoins une partie au moins des locaux ainsi créés, ce qui n'est pas le cas pour vous, l'immeuble actuel contenant suffisamment de pièces de réserve qui pourront être aménagées même en cas de développement turbulent de votre institution. Les statuts ne prévoient pas non plus pour nos Caisses la possibilité de faire des placements directs en immeubles purement locatifs. La vôtre se trouverait donc, ici également, en contradiction avec ses statuts.

Dans le cas qui nous préoccupe une troisième formule vous permettrait de marquer la « présence » invoquée par votre syndic.

Sous forme de prêts et crédits, votre Caisse mettrait les fonds à la disposition d'une société coopérative de construction qui devrait être créée encore, par exemple : un prêt hypothécaire de 1er rang jusqu'à concurrence de 65 % de la valeur vénale de

l'immeuble, éventuellement un prêt de second rang, pouvant aller jusqu'à 80 % de cette valeur, avec — au besoin — la garantie complémentaire de notre coopérative de cautionnement. Grâce au fonds de réserve constitué au cours des ans, à l'administration honorifique des comités et à votre administration rationnelle et économe, vous seriez certainement en mesure d'offrir des conditions de taux très avantageuses.

Vous avez donc, dans le respect de vos principes, de vos statuts et règlements, la possibilité de contribuer à la réalisation de ce projet et de prouver ainsi par des actes que votre Caisse Raiffeisen est en mesure, dans ce secteur également, de « promouvoir », — comme il l'est dit dans ses statuts — le bien-être économique et social de la population et de servir la communauté. »

-pp-

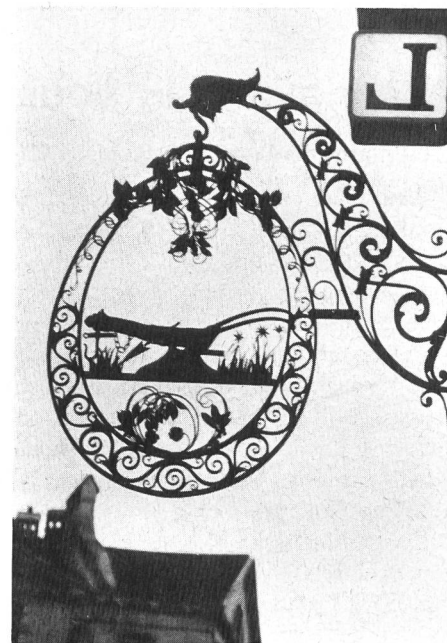
Erratum

Au haut de la page 3, 3e colonne, du numéro 1 de janvier 1978 — l'année commence plutôt bien, dira prochainement mon bon Célestin ! — le sous-titre

Que sera pour nous l'année 1977 contient une malencontreuse faute de frappe. 1978 est le millésime exact en l'occurrence.

Nous présentons toutes nos excuses à nos lecteurs.

-pp-



L'enseigne de l'Auberge de la Charrue à Orbe

Non c'est Non!

La règle démocratique veut qu'un projet soumis au verdict populaire soit enterré s'il ne recueille pas la majorité des suffrages. En Suisse, de nombreux soi-disant démocrates ont de la peine à se soumettre à la règle et tentent de présenter l'échec comme une prétendue victoire.

Ainsi en est-il de l'initiative socialiste qui a pourtant été nettement repoussée, le 4 décembre, par 801 295 citoyens contre 638 559 et par 18 ½ cantons contre 3 ½.

Malgré ces résultats qui consacrent un incontestable refus, nombre de commentateurs ont déclaré qu'il fallait tenir compte de la volonté exprimée par la minorité. Par exemple, un quotidien lausannois ne place pas les chiffres du scrutin sous un titre annonçant le rejet de l'initiative; au contraire, le titre proclame: « 9 Suisses sur 20 disent oui ». Tout est dans la présentation! Et le commentaire affirme que le peuple a « néanmoins montré sa volonté » d'exonérer davantage les petits revenus, d'imposer plus fortement les gros et d'atténuer les disparités favorisant les sociétés dans certains cantons. Le lecteur doit relever les chiffres dans les tableaux pour constater qu'en réalité, l'initiative a quand même été repoussée.

Que des journalistes attribuent ainsi aux citoyens leurs propres sentiments, il n'y a pas là de quoi surprendre. En revanche, il est plus étonnant d'entendre de hauts magistrats — des conseillers fédéraux — déclarer qu'il faudra tenir compte de la position prise par la minorité.

Il est vrai que le verdict populaire est extraordinaire. L'une des dispositions de l'initiative prévoyait l'exonération de l'impôt fédéral direct pour tous les revenus imposables jusqu'à 40 000 francs. La majorité des votants en aurait sans doute bénéficié; en apparence, son intérêt eût été d'accepter le cadeau. Il faut croire que les promesses démagogiques ne séduisent guère. L'initiative proposait surtout une centralisation accentuée, de nature à renforcer le pouvoir fédéral et à démanteler les compétences cantonales. Cela a été perçu par une majorité qui, peut-être contre ses intérêts immédiats et apparents, a manifesté un réflexe fédéraliste. Cela doit être constaté et reconnu.

Ce n'est pas parce qu'une proposition refusée était « de gauche » qu'il faut agir comme si elle avait été acceptée. Une initiative repoussée est une initiative enterrée. Que votre Non soit Non!

Groupements Patronaux Vaudois

temps modernes: Le montant global des vols commis par les employés chi-pers est aussi important que la somme des dommages causés par les pies voleuses sorties des rangs de la clientèle. Cela ne doit guère emballer les chefs de service, impuissants face à ces emballages clandestins...

Ajoutons — toujours selon le journal cité — qu'aucune poursuite n'est intentée pour les vols d'une valeur inférieure à 25 dollars, les frais d'une action en justice étant disproportionnés au montant du tort causé. Cela doit sans doute inciter le voleur à l'étalage à procéder à une juste et saine répartition des risques: 18 dollars par ici, 24,99 par là. En résumé: bonne journée pour les gens malins!

Quant à celui qui se fait prendre la main dans le sac à provision faisant fonction de « Ducroire » familial, il peut espérer contre toute espérance: juges cléments, s'attendrissant sur le sort d'un pauvre quidam dont l'enfance fut dure, malheureuse — le père buvait, la mère... — et rejetant une partie au moins des fautes commises sur cette société de pelés et de galeux qui n'a aucune compassion pour les gagne-petit et les déshérités. Bien que nombre de voleurs, et surtout de voleuses, ne soient pas entièrement démunis et pourraient s'offrir les objets si ardemment convoités...

Victimes du bla-bla-bla ?

Les « Roulés du 3e âge »

Tournons-nous maintenant vers la Suisse romande. Un grand quotidien lausannois annonçait en gros caractères sur la première page du numéro d'un dimanche de décembre:

3e âge: destination boniment

et en sous-titre:

Au milieu du voyage organisé, on les pousse à acheter tout autre chose que de la détente.

Un envoyé dudit journal a participé incognito à l'un de ces « étranges périples ».

On connaît la formule. Une vague agence, entreprise ou maison de commerce offre un voyage en car qui coûtera 15 ou 20 francs. Point de départ au cœur d'un de nos beaux cantons romands. Terminus: de préférence en Suisse alémanique, quelque part sur les rives d'un lac. Collation offerte par le généreux organisateur: 1 café, un petit pain. Le second est immédiatement facturé. On a le temps de

Nous avons lu pour vous...

Amérique: Vols à l'étalage

Dans la « Revue commerciale et financière suisse » du 8 décembre dernier, nous avons trouvé un intéressant article concernant le vol à l'étalage en Amérique. Nous y avons puisé les chiffres commentés ci-après.

L'inspecteur d'un grand magasin déclarait à ce propos à un journaliste: « Lorsque le vol à l'étalage prend des proportions inquiétantes, je sais que Noël approche. »

Evidemment, tous ces vols ne sont pas découverts ou portés à la connaissance du grand public, mais la pointe saisonnière est réelle, irréfutable. Du 1er septembre à la veille des fêtes de fin d'année, le montant de ces vols

est égal à celui des 8 premiers mois. Bien que l'on attribue aux Français l'invention et la pratique ingénieuse du système D, de nombreux Américains confirment ainsi qu'eux aussi savent se débrouiller lorsqu'il s'agit d'offrir des cadeaux dont le prix risquerait de crever le plafond du budget familial.

On évalue à huit milliards de dollars le tort causé aux commerçants américains, dont quatre milliards pour ainsi dire immédiatement avant les fêtes de Noël. Autre appréciation qui vaut son pesant de victuailles et de produits « non food », pour emprunter au charabia publicitaire des

tailler une bavette, de faire connaissance. Puis, place aux choses sérieuses : démonstration publicitaire, grande offensive de vente... Les secrets et les avantages d'un appareil destiné à couper le vent sont présentés par un bonimenteur hors pair, qui connaît son métier... et les dociles moutons qu'il va tondre. Distribution de bons de commande. Monsieur est tenace, têtu même : les résultats de la cueillette semblent-ils trop maigres, il tapera plusieurs fois sur le clou, videra d'un œil coquin grand-mère X qui donne d'évidentes preuves de lent mais sûr fléchissement. Il y aura à un moment donné toujours quelqu'un (ou qu'une) animé du légitime désir de montrer à la Jeanne d'en face que — malgré la couronne de cheveux blancs — on dispose tout de même de quelques réserves. Et la valse des bons reprendra. Petit à petit, à l'heure du repas notre moniteur juge que l'affaire a tout de même renté. On passe alors au menu, sinon délicieux du moins acceptable, offert par l'organisation à l'exception des extra auxquels on ne peut guère renoncer si l'on ne veut pas goûter la soupe à la grimace d'accortes mais énergiques serveuses : boissons, dessert, café « avec » — on connaît les usages, pardi !

Le soir chacun rentre chez soi, content, un peu las. Le lendemain au chant du coq, on réalise enfin... Certes on n'a pas la terrible GDB de jeunes noceurs mais la petite machine à additionner mentale crache un total que l'on n'avait pas réalisé pleinement la veille en si charmante compagnie : le « mixer » à 400 francs, les gaines de grand-maman, le chauffe-épaules de grand-pa, (pour lui un seul suffit), tout cela fera une coquette dépense pour des choses que l'on utilisera quelques fois peut-être au début, mais qui iront insensiblement aggraver l'encombrement des réduits et autres pièces de réserve.

Malgré toute notre bonne volonté, nous ne parvenons pas à éprouver beaucoup de compassion pour ces « Roulés du 3e âge ». Nombre d'entre eux sont nos aînés, les parents de nos amis et condisciples. Ils ont donné la vie à de mignons moufflets, ils les ont langés, mouchés, éduqués. Ils leur ont permis de faire ceci et défendu de faire cela sur un ton qui, à l'époque du moins, ne souffrait aucune répli-

que. Arrivés à l'âge de la sagesse, ils se comportent comme des gamins de première primaire en course scolaire. A tout âge, l'homme (et la femme) reste un grand enfant. Et comme dirait Célestin, ce fin observateur, « pour un cinq il se ferait piquer quelque part. » Car, Mesdames et Messieurs du 3e âge : un commerçant,

une agence de voyages ou une entreprise qui vous offrent, à vous sublimes inconnus, pour quelques francs seulement, une belle randonnée de plusieurs centaines de km avec repas à la clé, cela n'existe pas, même pas — ou surtout pas — en Helvétie.

-pp-

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblée jubilaire



Jura

Brillante manifestation du cinquantenaire à Courfaivre

La population de Courfaivre était en fête le samedi 2 juillet dernier pour célébrer le cinquantième anniversaire de la Caisse Raiffeisen locale.

Depuis de longs mois, les responsables de l'institution avaient préparé avec soin cette manifestation à laquelle ils surent donner un caractère de fête populaire très digne et fort sympathique.

La journée débuta à 9 h. 30 au cimetière jouxtant l'église paroissiale, par une cérémonie en mémoire des disparus. Devant une assemblée recueillie, M. Jules Broquet, président du conseil de surveillance, rendit hommage aux membres défunts et plus particulièrement aux pionniers qui, en 1927, eurent le courage de promouvoir à Cour-

faivre, le mouvement Raiffeisen. Cette émouvante cérémonie fut rehaussée par deux chants exécutés par le chœur mixte de Sainte-Cécile. M. l'abbé A. Steullet la clôtura par une prière de circonstance.

A 10 heures, cent-quarante sociétaires se retrouvaient à l'Auberge du Cheval-Blanc pour assister à l'assemblée générale annuelle. C'est sous la présidence de M. Walter Dobler, président du comité de direction, que les différents points de l'ordre du jour furent traités.

Après avoir entendu les rapports du président, du gérant M. L. Citherlet ainsi que du président du conseil de surveillance, M. Broquet, les sociétaires à l'unanimité acceptèrent les comptes du 50e exercice de l'institution. L'assemblée avait encore à procéder au renouvellement de ses comités. Ensuite de la démission pour raison d'âge de trois membres, soit MM. Walter Dobler, président, Arthur Ioset, vice-président du comité de direction et Jos. Kammermann, vice-président du conseil de surveillance, les sociétaires accordèrent leur confiance aux personnes proposées par les responsables, soit MM. Marcel Berset et Charles Socchi qui siégeront au comité de direction et M. Hubert Tendon qui entrera au con-



PTT et Caisse Raiffeisen — deux pôles d'attraction de la vie économique villageoise

seil de surveillance. M. Raymond Schaller, jusqu'ici secrétaire, est brillamment élu président du comité de direction.

A l'issue de cette belle assemblée, les invités à la manifestation jubilaire eurent droit sur la place du village à une chaude réception. A la suite de la fanfare « L'Espérance » et des délégations des sociétés locales, un cortège impressionnant s'ébranla par la rue de la Faverge vers la halle de fête. Sous l'auvent de celle-ci, les participants dégustèrent un verre de blanc bien agréable par la chaleur estivale régnant ce jour-là.

C'est ensuite dans une halle magnifiquement décorée et fleurie que les quelque 400 convives, invités membres et conjoints, firent honneur au succulent banquet, préparé et servi avec les plus grands soins par la famille Kneuss du Restaurant du Soleil. Durant le repas, plusieurs personnalités prirent la parole. C'est à M. W. Dobler, président de la Caisse jubilaire, que revenait d'abord l'honneur d'adresser une cordiale bienvenue aux hôtes de la manifestation, après quoi M. Raymond Schaller retraça l'histoire de la Caisse Raiffeisen de Courfaivre. Le major de table, M. J. Jolidon, donna ensuite la parole au délégué de l'Union suisse à Saint-Gall, M. Paul Puipe, ainsi qu'au président de la fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, M. François Rossé. En termes éloquents ces derniers apportèrent les messages de félicitation et d'encouragement à l'institution jubilaire ainsi qu'à ses responsables, et remirent chacun un souvenir tangible pour marquer l'événement. M. Arthur Ioset rendit ensuite un vibrant hommage aux membres fondateurs. Deux de ceux-ci sont encore en vie. Il s'agit de MM. Jules Broquet et Auguste Ioset. Le premier nommé est malheureusement retenu à son domicile pour cause de maladie. A M. Aug. Ioset, ainsi qu'à trois épouses de membres fondateurs présentes, il est remis des fleurs ainsi qu'un souvenir. L'on entendit encore les représentants des autorités communales et paroissiales, soit MM. Alfred Girardin, maire et Georges Bron, vice-président du conseil de paroisse, de même que M. l'abbé A. Steullet, rév. curé de Courfaivre.

Les Caisses Raiffeisen limitrophes se firent représenter à la tribune par M. Ernest Guélat. C'est avec un réel plaisir et sa pointe d'humour habituelle que le gérant de Courtételle apporta le salut et les compliments des institutions voisines. Il remit aux dirigeants de Courfaivre un cadeau qu'ils auront l'occasion de déguster et d'apprécier dans un proche avenir.

A signaler que tous ces élans oratoires furent encadrés par des productions de la fanfare L'Espérance, du chœur Sainte-Cécile, des sections de gymnastique Fémina, pupilles et hommes, ainsi que par les accents très sympathiques d'un orchestre champêtre du cru.

Avec la manifestation du cinquantième de sa Caisse Raiffeisen, la population de Courfaivre aura vécu une journée lumineuse de son histoire.

R. S.

Raiffeisen: une Banque pas comme les autres...

Nous sommes une Banque, et donc nous manipulons de l'argent et le faisons fructifier, comme c'est le rôle d'une banque. Mais, nous ne sommes pas une Banque comme les autres.

L'argent n'est pas une finalité. Il n'est pas seulement ce besoin élémentaire qui permet la survie et, malheureusement, pour certains aussi, l'assouvissement d'un besoin de puissance. Il n'institue pas seulement des relations d'agressivité entre les hommes. L'argent a aussi une signification sociale; il est un instrument d'échange entre les hommes. Il crée des rapports entre eux. Il peut, malheureusement, aussi détruire ces rapports, s'il ne sert qu'à instituer un système de valeurs à l'intérieur du groupe social.

Partant de ces rapides considérations, notre idéal et notre action quotidienne prennent toute leur signification et leur dimension. Lorsque nous affirmons que notre objectif mutualiste est d'organiser la solidarité et la coopération entre les hommes, nous apportons une réponse à la crise de notre société. Lorsque nous affirmons que nous ne sommes pas une Banque comme les autres, nous voulons montrer que par l'organisation de la coopération, l'argent n'est plus uniquement un système de force qui suppose des exclusions réciproques et des conflits permanents. Nous apportons la preuve que la Banque n'est pas cette puissance qui aliène les personnes dont dépendent le pouvoir et les entreprises. Notre action bancaire a pour objectif de permettre la formation de rapports sociaux plus harmonieux.

Nous sommes une banque « différente », bien qu'offrant les mêmes services que les autres. Aujourd'hui, tous les produits se trouvent dans toutes banques, qu'elles soient privées ou nationalisées. C'est ce que j'appellerais la « Banque pratique ». Pour nous, c'est tout autre chose. Nous sommes une « Banque Participative ». Le message de Raiffeisen, vieux d'un siècle maintenant, a toujours voulu que l'homme prenne en main sa propre destinée.

« Banque Participative », le Crédit Mutuel l'est par sa Banque Fédérative.

« Banque Participative », le Crédit Mutuel l'est aussi par les Caisses locales, à laquelle participent les Sociétaires.

« Banque Participative », nous le sommes aussi par la nature de nos emplois — 50 % des ressources collectées sont affectées au financement des collectivités publiques et des équipements collectifs : la bataille pour l'environnement et la qualité de la vie est, désormais, engagée. Nous y apportons notre contribution.

Extrait du Discours de M. le Président Théo Braun, prononcé à l'occasion des Assemblées Générales des actionnaires de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel d'Alsace et de Lorraine tenues à Strasbourg le 4 avril 1977.

Pensée

Voulez-vous nuire à quelqu'un ?
N'en dites pas du mal, dites-en trop de bien.

A. Siegfried

Pour tous vos imprimés



Grafipress
Av. de Longemalle 9
1020 Renens

Lisez et faites lire

Le Messager Raiffeisen

La vigne au vigneron

Dès l'antiquité que les augures nomment « la plus reculée », le poète a été tenté cent mille fois d'idéaliser le métier de vigneron et, l'art dramatique lui-même, dans la Grèce d'avant le christianisme, descend de la célébration de la vendange, un nommé Icharios ayant surpris un bouc dans sa vigne et l'ayant immolé pour la réussite de ses récoltes, ce qui donne le coup d'envoi à des liesses, bientôt emportées par le chariot de Théspis et célébrées sur des tréteaux.

Certes, la culture de la vigne apparaît particulièrement féconde en lyrisme à la poétique plume et, dès le père Noé, père des patriarches, les « gensdelettres » ont abondé et abondent en récits, poèmes et chants.

Malgré cela et au-delà de ce domaine où le magicien des mots habille son propos, la profession de vigneron demeure, à côté de celle du paysan, l'une parmi les plus ingrates de la création.

Et la plus ingrate parce que c'est une « profession de foi ». Attention : pas un manifeste, avec prise de position à la clef, non. Mais un métier dans lequel l'échec possible demeure suspendu en permanence, de la taille à la récolte. Et parce que le raisin pousse et traluit tout autant en vertu du labeur qu'il exige que de la confiance qu'il implique.

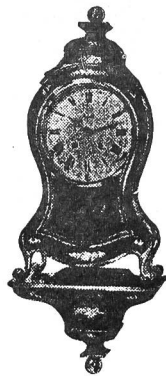
On voit mal, en effet, un vigneron vaquer à ses occupations de plus de dix mois bien comptés par an œuvrer sans mettre au-devant de son ouvrage la perspective des menaces qui ne font que s'accumuler au fur et à mesure que la vigne croît, pousse et se développe.

Et, ne l'oublions pas, ce n'est pas de lyrisme qu'il s'agit mais de réalisme.

On ne saurait évidemment oublier que les « races » (pas trace de « racisme » dans le choix de cette expression !) vigneronnes sont plus ouvertes, franches, directes, volontiers tournées vers l'humour que les autres. Elles le sont cependant justement parce que les risques de l'entreprise sont peut-être plus grands qu'ailleurs et que, passée l'heure des catastrophes possibles, c'est un peu du « bonheur des hommes » qui jaillit du pressoir !

Cria

-reb-



RAIFFEISENISTES

pour vos jubilés :
PENDULES NEUCHATELOISES
CHANNES - MONTRES
dédicacées

Se recommande :

BIJOUTERIE REFOUSS 2900 Porrentruy
A. PETITGNAT
gérant de la Caisse Raiffeisen de Miécourt

Aide en faveur des régions dont l'économie est menacée

L'Association suisse des banquiers demande des objectifs précis

(cb) Dans son avis sur le projet d'« arrêté fédéral concernant l'aide subsidiaire au financement en faveur des régions dont l'économie est menacée », l'Association suisse des banquiers est favorable à une politique d'aide rigoureusement adaptée à des domaines précis, préalablement délimités. Malgré des réserves d'ordre économique et politique, elle approuve le projet du Conseil fédéral, dans la mesure où il permet d'aider des régions jurassiennes dont la structure économique est peu diversifiée.

Conflit d'objectifs entre la politique économique et la politique générale de l'Etat

L'Association suisse des banquiers rejette dans son principe l'orientation du crédit par l'Etat comme moyen de politique régionale. Obliger certaines entreprises ou branches économiques à limiter leur rentabilité en faveur d'autres branches ou régions serait contraire à nos principes d'économie de marché. Bien que l'octroi de l'aide prévue dans le cadre de l'arrêté fédéral dépende de la participation des banques au financement, ces craintes ne sont pas entièrement levées.

Conditions de l'aide financière

Seules des régions dans une situation économique particulière devraient bénéficier de l'arrêté. De l'avis des banques, celui-ci ne peut s'ajouter à d'autres mesures d'encouragement déjà existantes. De plus, l'aide ne constitue pas une rente perpétuelle

pour les régions économiquement menacées mais vise à améliorer les structures, à innover, à diversifier l'économie ou à maintenir à long terme les places de travail. La condition principale pour obtenir une aide subsidiaire est que l'entreprise se montre capable de performances selon les critères de l'économie de marché.

Rôle des banques

Dans ce contexte, les banques sont prêtes à assumer le rôle que leur assigne l'arrêté fédéral. Cela implique que ce dernier et les dispositions d'exécution tiennent compte de contraintes propres à l'économie bancaire. Ainsi, les banques pourront examiner les aspects financiers des projets et prendre sur la base de cette appréciation les décisions nécessaires pour que l'aide subsidiaire soit accordée. Leur rôle n'est toutefois pas de coopérer aux études techniques ou de garantir le succès d'un projet.

Tabacs

	et cigares	le kg.
Tabac populaire		14.40
« Bureglück »		15.40
« Montagnard »		17.—
Von Arx - Tabacs		
5013 Niedergösgen	100 Brissagos	31.—
	200 Habana	33.70
(Soleure)		
Tél. (064) 41 19 85		
Retour en cas de non-convenance.		

Pensée

Celui qui aime à être loué par des paroles trompeuses en est généralement puni par sa honte et ses regrets.

Phèdre

VOYAGES RAIFFEISEN

PORTUGAL

DU 23 AU 30 AVRIL 1978

Dimanche 23 avril — **GENÈVE-LISBONNE**

15 h. 45 : Convocation au guichet 26 de l'aéroport de Genève-Cointrin.

16 h 45 : Départ de Genève par avion de ligne pour Lisbonne où arrivée à 18 h. Accueil, transfert à l'hôtel, dîner et logement.

Lundi 24 avril — Après le petit déjeuner tour de ville durant toute la matinée. LISBONNE, la vieille Olisipo est d'une origine très lointaine. Dominant le Tage, elle s'y cantonna à l'abri de la forteresse qui s'y dressait. Rapidement elle se répandit sur les pentes et dans les vallées environnantes. Lisbonne fut presque entièrement détruite par un tremblement de terre en 1755 et fut reconstruite selon un plan révolutionnaire.
Après-midi : libre.

Mardi 25 avril — Petit déjeuner puis excursion de la journée à QUELUZ, véritable Versailles portugais, SINTRA nommée par Byron « The Glorious Eden ». Déjeuner à CABO DA ROCCA, le point le plus occidental de l'Europe où un certificat sera remis à chaque participant, continuation pour CASCAIS et ESTORIL.
Retour à Lisbonne en fin d'après-midi.

Mercredi 26 avril — Petit déjeuner puis excursion de la journée à NAZARE et OBIDOS. Nazare est un petit port de pêche qui a conservé un charme médiéval. Les costumes bariolés des pêcheurs, les porteuses de poissons, les barques aux couleurs vives vous laisseront un souvenir inoubliable. Obidos a été nommée la Carcassonne portugaise.

Jeudi 27 avril — Le matin excursion à Sesimbra, Arrabido et Setuba. Retour à Lisbonne pour le repas de midi et temps libre jusqu'au transfert à l'aéroport.
18 h. départ en avion pour Porto où arrivée à 18 h. 45. Transfert à l'hôtel.

Vendredi 28 avril — Excursion de la journée avec repas dans le vignoble, visite de caves et dégustations.

Samedi 29 avril — Le matin visite de la ville de Porto. Après-midi libre.

Dimanche 30 avril — Après le petit déjeuner transfert à l'aéroport.

8 h. 40 : Départ de Porto pour Lisbonne en avion de ligne.

9 h. 25 : Arrivée à Lisbonne, changement d'avion.

10 h. 25 : Départ de Lisbonne pour Genève en avion de ligne.

12 h. 35 : Arrivée à Genève.

Prix : Fr. 1135.— par personne comprenant : les parcours aériens en classe touriste, le logement en chambre à 2 lits, la pension complète, les visites et excursions mentionnées au programme. L'accompagnement au départ de Genève, guides locaux pour les visites et excursions. Le service et les taxes.

Ne sont pas compris : les boissons et les frais personnels.

Participation : 25 personnes au minimum.

TUNISIE

DU 20 AU 27 MAI 1978

Non, la Tunisie n'est pas une carte postale. C'est le cœur de la Méditerranée qui bat. C'est un rythme de contrastes. C'est un pays à la nature ivre de couleurs et de lumière.

Samedi 20 mai — **GENÈVE-TUNIS**

13 h. 40 : Convocation au guichet 26 de l'aéroport de Genève-Cointrin.

14 h. 40 : Départ de Genève par avion de ligne pour Tunis où arrivée à 16 h. 25. Accueil, transfert à l'hôtel Mégara, installation, dîner et logement.

Dimanche 21 mai — Après le petit déjeuner départ pour Hammamet. En cours de route visite des vergers d'agrumes de la région du Cap Bon. Arrivée à Hammamet vers midi, déjeuner et installation à l'hôtel Yasmina.
Après-midi : libre.

Lundi 22 mai — Petit déjeuner puis départ vers Sousse, visite de la ville. Continuation pour Monastir, visite de la ville et retour à Sousse en fin de matinée. Déjeuner à l'hôtel Scheherazade et l'après-midi visite du centre de cultures sous serres (premier centre d'Afrique) et d'une huilerie.

Mardi 23 mai — Départ pour Gabès via Sfax après le petit déjeuner. En cours de route visite des champs d'oliviers, déjeuner à l'hôtel Chams à Gabès.

L'après-midi visite de l'oasis de Chenini et de ses cultures à étages.

Retour à l'hôtel Chams pour le dîner et le logement.

Mercredi 24 mai — Excursion dans le sud-ouest tunisien avec sa capitale Gafsa célèbre par ses tapis de laine aux couleurs vives. Les jardins de l'Oasis sont luxuriants : abricotiers, orangers, citronniers, figuiers, vignes y poussent avec une vigueur exceptionnelle, au milieu des trois cent mille palmiers-dattiers. Après la visite de la ville continuation pour Tozeur et déjeuner à l'hôtel Oasis. L'après-midi visite de Nefta avec ses mille sources et sa somptueuse corbeille de palmiers dans l'immensité du désert. Nefta se trouve à quelques kilomètres de la frontière algérienne et au bord du Chott el Djerid (lac de sel). Retour à Tozeur et visite des oasis. Dîner et logement à l'hôtel Oasis.

Jeudi 25 mai — Après le petit déjeuner départ pour Kairouan, en cours de route visite des ruines romaines de Sbeitla. Déjeuner à l'hôtel les Aglabites. L'après-midi visite des souks et des Mosquées. Dîner et logement à l'hôtel les Aglabites.

Vendredi 26 mai — Départ pour Tunis par le Pont de Fahs, une région des plus fertiles du pays. Visite des souks de Tunis, déjeuner à l'hôtel Mégara. L'après-midi visite de Carthage et de Sidi Bou-Saïd. Dîner et logement à l'hôtel Mégara.

Samedi 27 mai — Après le petit déjeuner transfert à l'aéroport.

9 h. 00 : Départ de Tunis en avion de ligne.

10 h. 45 : Arrivée à Genève.

Prix : Fr. 1250.— tout compris, sauf les boissons et les frais personnels (hôtels de première cl., toutes les chambres avec bain ou douche et WC).

Fr. 105.— de supplément pour chambre à 1 lit (bain ou douche et WC).

Participation : 20 personnes au minimum.

BULLETIN D'INSCRIPTION A adresser à :

Voyages Raiffeisen, Charmilles 9, 1008 Prilly Tél. 021 / 34 86 07 ou Voyages Raiffeisen, 1099 Peney-le-Jorat Tél. 021 / 93 41 94

VOYAGE :	Départ du	Durée	jours
Fr.	par personne (chambre à 2 lits)	Supplément Fr.	pour chambre à 1 lit

Première personne :

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

N° postal et localité _____

Téléphone () _____

Deuxième personne :

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

N° postal et localité _____

Téléphone () _____